

Rapport d'activité et de gestion

2024



Seine
PARK

Sommaire

2	Profil et chiffres clés
4	Nos missions et enjeux
6	Moyens humains
10	Organisation et moyens d'exploitation
12	1Seine PARK, une démarche responsable
18	Réalisations et objectifs
18	Le stationnement à Clichy
28	Le stationnement à Villeneuve-la-Garenne
40	Bilan financier et comptes de résultatss
64	Annexes

Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux articles L.3131-5 et R.3131-2 et suivants du Code de la Commande publique (CCP), afin de permettre la vérification et le fonctionnement des conditions financières et techniques de la Concession. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service prévus au titre X « suivi et contrôle financier » du contrat de concession signé entre les actionnaires et le concessionnaire. Produit chaque année, avant le 1^{er} juin, ce rapport annuel comporte les éléments mentionnés aux articles R.3131-2 et suivants du CCP.

| Édito

Chers collaborateurs, chers usagers, chers partenaires,

Durant l'année 2024, Seine PARK s'est illustrée par sa croissance et ses résultats qui témoignent de son engagement à répondre aux défis d'un stationnement modernisé, grâce notamment au soutien indéfectible des actionnaires représentés par Rémi MUZEAU, maire de Clichy, et Pascal PELAIN, maire de Villeneuve-la-Garenne.

Cette année a été marquée à Clichy par le développement d'une offre de stationnement de parking, la réalisation d'opérations de végétalisation et la modernisation des horodateurs. À Villeneuve-la-Garenne, le défi de la mise en place du stationnement payant sur voirie a été relevé, le parking Centre-Ville a été modernisé et l'ouverture de l'agence commerciale a permis de renforcer la proximité avec les usagers pour offrir une qualité de service plus performante.

Cette année a également été marquée par notre engagement en faveur d'une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et notre soutien financier à des associations locales dans leurs actions solidaires, durables et citoyennes.

Forts d'excellents résultats et de notre expérience en matière de stationnement, 2025 sera l'occasion d'envisager des perspectives de développement et d'élargissement de la société.

Ce rapport d'activité présente non seulement les réalisations de l'année écoulée, mais aussi les projets à venir. Grâce à l'implication de chacun, nous avons su faire face aux défis tout en saisissant de nouvelles opportunités. Chaque projet, chaque collaboration, chaque innovation est une étape vers un avenir plus durable et une société plus responsable.



Patrice PINARD
Président de Seine PARK



Profil et chiffres clés

Seine PARK, c'est le résultat de la volonté commune des Villes de Clichy et Villeneuve-la-Garenne d'optimiser la gestion du stationnement, en voirie et en ouvrage.

- Une Société Publique Locale (SPL) à l'actionnariat 100 % public.
- Une structure créée par les Villes pour les Villes.

10 millions de chiffre d'affaires réalisé en 2024 avec une trajectoire supérieure aux estimations du budget prévisionnel.

10 342 usagers accueillis physiquement dans nos agences de Clichy et Villeneuve.

341 023 Forfaits post-stationnement (FPS) émis, soit 214 782 FPS pour Clichy et 126 241 FPS pour Villeneuve.

7 000 places de stationnement en voirie et plus de **250** places en ouvrage.

317 horodateurs en gestion et entretien, soit 230 à Clichy et 87 à Villeneuve.

300 mètres linéaires de travaux de voirie permettant la désimperméabilisation des sols et la plantation d'arbres et de végétaux sur les aires de stationnement.

35 salariés au 31 décembre 2024 soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année N-1.

7 véhicules affectés notamment aux techniciens pour les opérations de maintenance et au contrôle du stationnement payant sur voirie et équipés d'un système de lecture automatisée de plaques d'immatriculation.

30 applications métiers pour la gestion opérationnelle.

Actionnariat public



Ville de Clichy
représentée par **Rémi MUZEAU**
Maire de Clichy
Vice-Président des Hauts-de-Seine
(60 % du capital social)



Ville de Villeneuve-la-Garenne
représentée par **Pascal PELAIN**
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France
(40 % du capital social)

Gouvernance



Patrice PINARD
Président

Adjoint au maire
de Clichy



Frédéric RARCHAERT
Vice-président Seine PARK

Adjoint au maire
Villeneuve-la-Garenne



Stéphane COCHÉPAIN
Administrateur Seine PARK

1^{er} adjoint au maire
Clichy



Marie-Ange BADIN
Administratrice Seine PARK

Conseillère municipale
Clichy



Alain-Xavier FRANÇOIS
Administrateur Seine PARK

Adjoint au maire
Villeneuve-la-Garenne

Direction Générale



Charles BOURDON
Directeur Général



Stanislas RIPOCHE
Directeur Général Délégué

Nos missions et enjeux

« Le stationnement naturellement », telle est l'ambition qui a motivé la création de la SPL Seine PARK par les deux Villes de Clichy et Villeneuve-la-Garenne.

Créée pour être au service des Villes, la SPL a pour objectif de répondre aux enjeux locaux de stationnement et, au-delà, aux enjeux de mobilité. Composée d'un actionnariat 100 % public, Seine PARK vise à mieux réguler le stationnement et à réinvestir les recettes dans des projets de territoire au service de l'intérêt général. L'intégralité des recettes collectées via le stationnement en voirie est reversée aux Villes.

Inscrite dans une démarche durable et innovante, Seine PARK fait le choix de repenser le stationnement avec une triple volonté :

- Libérer de l'espace en surface en développant le stationnement souterrain.
- Améliorer le cadre de vie des habitants en faisant le choix de la végétalisation des espaces publics.
- Optimiser et moderniser l'offre de parking.

Nos missions

- ✓ Acquisition, location, installation, entretien et maintenance des emplacements de stationnement en ouvrage.
- ✓ Perception des recettes liées au stationnement en ouvrage au profit du Concessionnaire, gestion des abonnements et paiement des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Surveillance des ouvrages.
- ✓ Achat de tous les biens matériels, meubles et immeubles, nécessaires à la bonne réalisation des missions.
- ✓ Installation, paramétrage, mise à jour des tarifs, entretien et maintenance des horodateurs.
- ✓ Réalisation, entretien et maintenance de la signalisation des zones de stationnement payant.
- ✓ Accueil des usagers et gestion de leurs abonnements.
- ✓ Collecte, comptage et traitement des recettes liées au stationnement en voirie, y compris redevances de stationnement et Forfaits post-stationnement (FPS).
- ✓ Contrôle du stationnement payant.
- ✓ Gestion des Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) en cas de contestation par un usager.
- ✓ Établissement de FPS et transmission vers l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions (l'ANTAI).
- ✓ Végétalisation et embellissement des aires de stationnement.
- ✓ Assistance et conseil auprès des Villes pour l'optimisation de la qualité du service rendu aux usagers et l'atteinte des objectifs en matière de politique de stationnement.





La végétalisation, une réalité

Depuis sa création, Seine PARK s'inscrit dans une logique de végétalisation, une démarche vertueuse qui permet de :

- Garantir un cadre de vie agréable pour les usagers, les résidents et les riverains.
- Porter une attention particulière quant au choix des végétaux, adaptés à l'usage et aux caractéristiques urbaines, dans une optique de durabilité et dans le respect des préconisations paysagères de la Ville.
- Répondre à une exigence de développement durable et de respect de l'environnement.
- Développer un stationnement végétalisé en permettant la restauration des fonctions naturelles du sol (non-imperméabilisation et infiltration naturelle des eaux pluviales, régulation thermique pour lutter contre les îlots de chaleur, régulation hydrique en réapprovisionnant les nappes phréatiques, préservation de la biodiversité).
- Améliorer le cadre de vie et le confort respiratoire des habitants en augmentant l'hygrométrie de l'air et en fixant ainsi certaines particules polluantes au sol.

En 2024, les espaces végétalisés sur les aires de stationnement ont laissé place à un nouvel écosystème permettant le développement de la faune et de la flore. L'expérimentation de l'aménagement de dalles en éco-mousse a nécessité une seconde intervention pour un remplacement par des dalles plus qualitatives avec des joints engazonnés afin de conserver les caractéristiques de désimperméabilisation des sols. Enfin, un réseau d'arrosage automatique avec capteur hydrométrique a été raccordé sur les espaces végétalisés rue des Cailloux à Clichy pour permettre une consommation en eau maîtrisée et durable.

Moyens humains

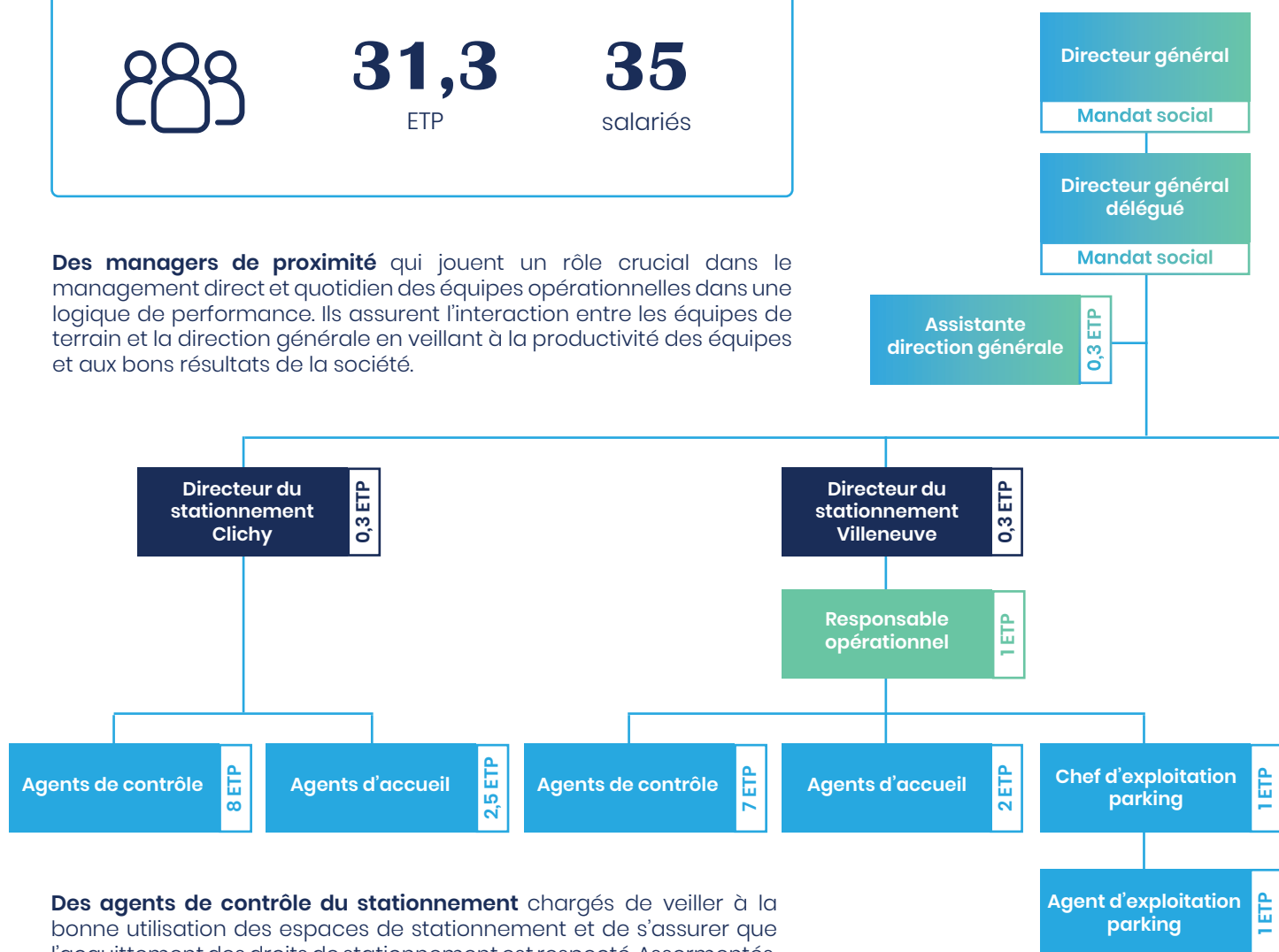
Nos équipes au service de la performance



31,3
ETP

35
salariés

Des managers de proximité qui jouent un rôle crucial dans le management direct et quotidien des équipes opérationnelles dans une logique de performance. Ils assurent l'interaction entre les équipes de terrain et la direction générale en veillant à la productivité des équipes et aux bons résultats de la société.



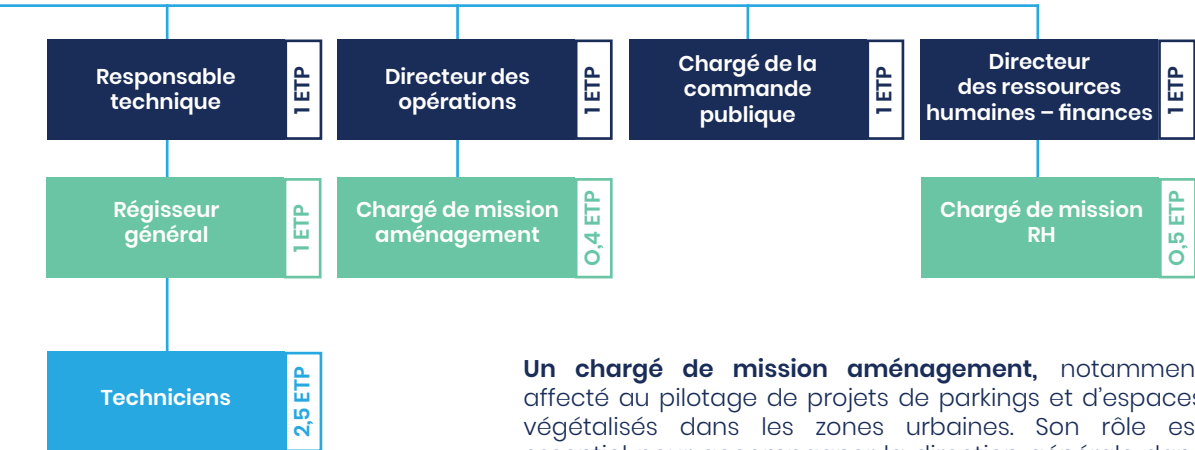
Des agents de contrôle du stationnement chargés de veiller à la bonne utilisation des espaces de stationnement et de s'assurer que l'acquittement des droits de stationnement est respecté. Assermentés, ils jouent un rôle nécessaire à la régulation du stationnement payant sur voirie en zone urbaine en émettant des FPS à pied ou en véhicule LAPi. Ils assurent également un rôle de patrouilleurs sur l'espace public pour signaler tout dysfonctionnement.

Des agents d'accueil chargés de recevoir, d'orienter et d'informer le public sur les différents services et offres proposés par la société Seine PARK. Ils assurent l'accueil physique, la gestion des dossiers et traitent l'ensemble des recours administratifs. Premier maillon de la relation avec les usagers, ils jouent un rôle important dans la satisfaction du public.

Des agents d'exploitation responsables de la gestion quotidienne des parkings qui assurent leur entretien, leur bon fonctionnement et leur sécurité. Chargés de l'accueil du public, de la vente des abonnements, de l'optimisation des flux de véhicules ainsi que de la surveillance des infrastructures, ils jouent un rôle essentiel dans la satisfaction des usagers.

Une direction générale composée de hauts responsables chargés de définir et mettre en œuvre la stratégie globale de la société. Qu'il s'agisse du pilotage de dossiers stratégiques, de la gestion RH ou sociale, de la gestion comptable et financière, ou encore du développement des infrastructures et de solutions innovantes, la direction générale assure ses missions dans une logique de performance mais toujours avec bienveillance.

Un chargé de commande publique, juriste spécialisé dans la gestion des procédures d'achat public. Son rôle est crucial pour assurer la légalité, l'efficacité, et la transparence des marchés publics nécessaires à l'activité et au développement de la société. Il assure notamment la bonne exécution des marchés en matière de qualité, de délai et de coûts. Enfin, il anime la commission d'attribution des marchés qui est composée d'élus désignés par les Villes actionnaires.

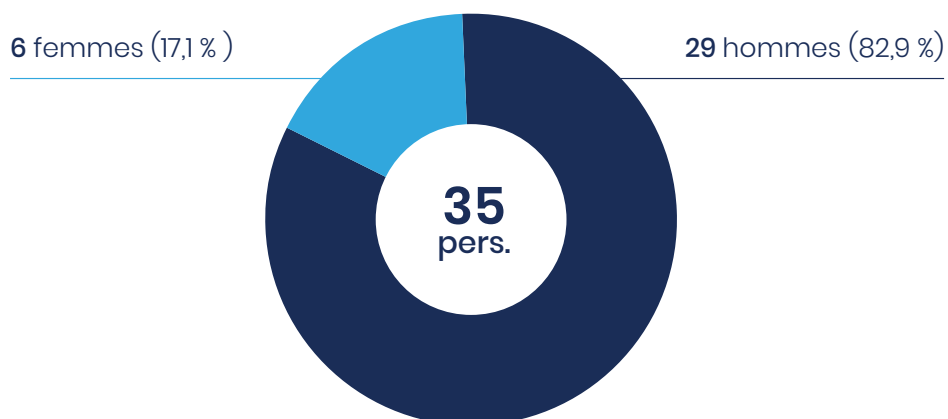


Un chargé de mission aménagement, notamment affecté au pilotage de projets de parkings et d'espaces végétalisés dans les zones urbaines. Son rôle est essentiel pour accompagner la direction générale dans l'amélioration de l'offre de stationnement ainsi que dans le développement des aires végétalisées pour favoriser la biodiversité et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

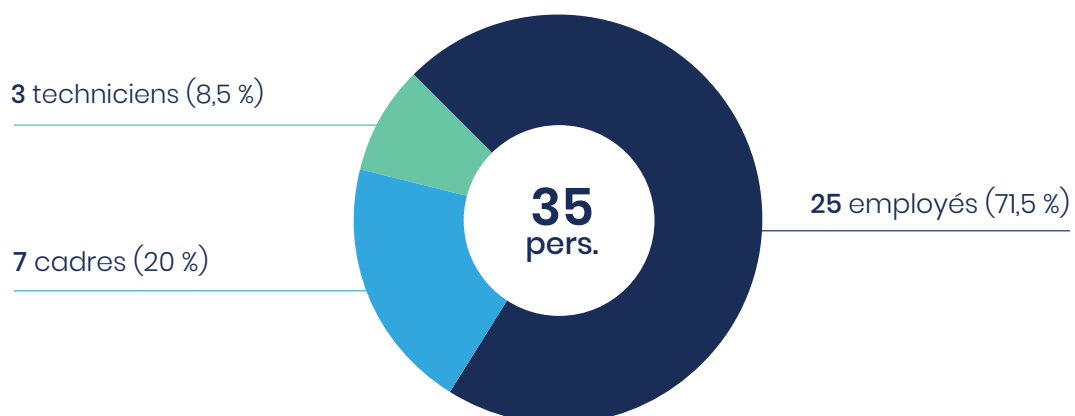
Le régisseur général est chargé d'assurer le suivi, la vérification et l'entretien du patrimoine de la Société. Il veille notamment à la sécurité, à la gestion des équipements et assure le suivi des stocks.

Une équipe mutualisée de techniciens qualifiés et expérimentés chargés de la maintenance et de l'entretien des équipements du stationnement sur voirie et de la maintenance de premier niveau des parkings. Leurs compétences techniques, organisationnelles et de sécurité jouent un rôle essentiel dans le maintien et l'amélioration des infrastructures et des équipements au service des usagers.

Effectifs par genre



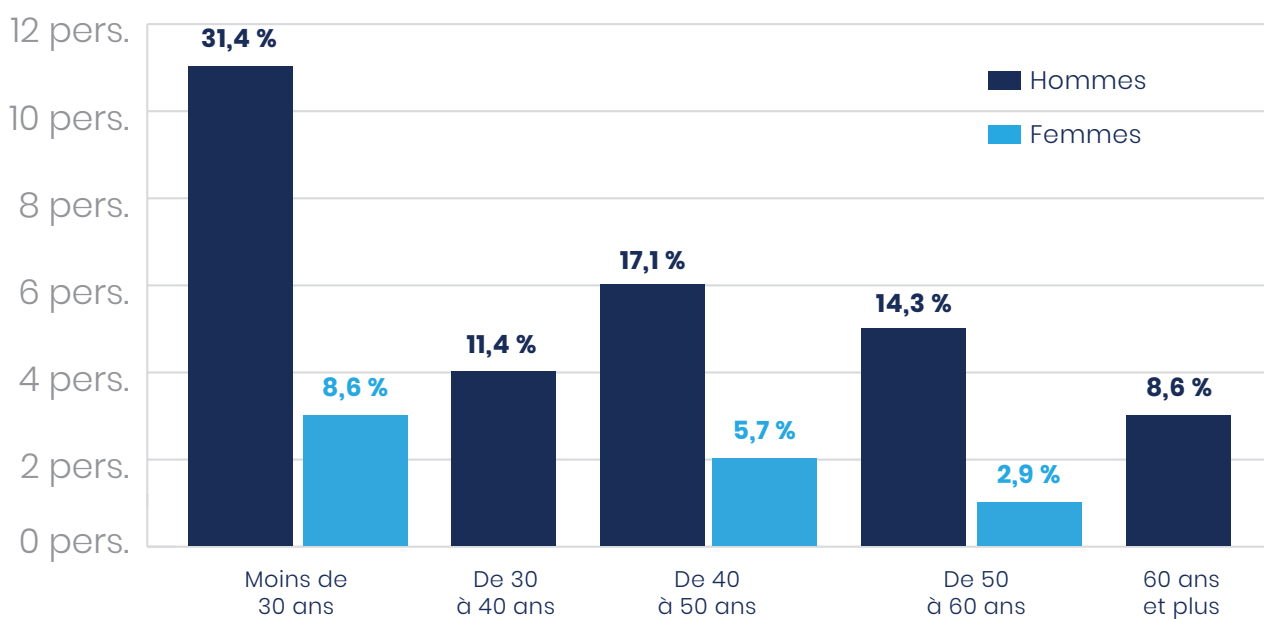
Effectifs par CSP





Âge moyen 38 ans et 10 mois

39 ans et 3 mois en janv. 2024 (- 5 mois)



Organisation et moyens d'exploitation

Pour mener à bien ses missions, Seine PARK s'appuie sur une équipe de 35 salariés (chiffre au 31 décembre 2024), dotée d'une expérience éprouvée en matière de stationnement. Elle se compose :

- D'une direction générale douée de compétences permettant le pilotage de projets complexes faisant appel à une expertise opérationnelle, juridique et financière relevant aussi bien du droit public que du droit privé.
- D'encadrants de proximité sur le terrain.
- D'agents de contrôle et d'agents d'accueil au service des usagers. Les agents chargés de la vérification du paiement de la redevance de stationnement et de la délivrance d'un avis de paiement du FPS sont assermentés.
- De pôles techniques, juridiques, et d'aménagement pour assurer le développement de la société.

Pour assurer ses interventions, Seine PARK dispose d'une flotte de véhicules polyvalents :

- 1 véhicule LAPI pour contrôler la voirie de Clichy.
- 1 véhicule LAPI pour contrôler la voirie de Villeneuve-la-Garenne.
- 1 véhicule LAPI polyvalent en renfort pour assurer la continuité des missions de contrôle en cas de défaillance.
- 1 véhicule pour l'encadrement des missions techniques.
- 1 véhicule utilitaire pour les interventions de maintenance.
- 2 véhicules de service polyvalents pour les besoins opérationnels.

Pour assurer la continuité de service sur la gestion du stationnement en voirie et l'exploitation des ouvrages, Seine PARK a mis en place une astreinte technique permanente (24h/24 et 7j/7).

Un accueil des usagers optimisé

Un accueil physique des abonnés est assuré, à Clichy (65, rue Martre) et Villeneuve-la-Garenne (41, avenue Jean Moulin). Amabilité et courtoisie sont les maîtres-mots des équipes chargées de l'accueil et une réponse est systématiquement apportée aux demandes des usagers.

Seine PARK peut par ailleurs assurer un accueil permanent à distance grâce à des dispositifs innovants : centre de supervision et de commande avec visiophone, serveur vocal, guichet dématérialisé...

Le Concessionnaire assure la gestion des plaintes des usagers : enregistrement, traitement, suivi, information des Villes... Il tient à jour un fichier des plaintes, dans le respect de la législation en vigueur. Gestionnaire des abonnements, il actualise un fichier des abonnés, accessible en temps réel aux services municipaux compétents, dans le respect des dispositions du RGPD.

En complément, Seine PARK a pris des mesures concrètes pour optimiser l'information des usagers à travers :

- L'édition de 20 000 plaquettes d'information.
- La création d'un site Internet spécifique, seinepark.fr qui permet aux usagers de se renseigner et également de réaliser leurs démarches par voie dématérialisée (référéncement, abonnement, paiement du FPS...) de manière simple et rapide. Une interface en ligne a été spécifiquement déployée pour les personnes en situation de handicap.
- Des messages d'information déployés sur les horodateurs, dans les parkings et les locaux d'accueil.



Un nouveau parc automobile propre composé
de 100 % de véhicules électriques ou hybrides



Seine PARK, une démarche responsable

En 2024, Seine PARK a amorcé sa démarche en Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en mettant en œuvre des actions concrètes pour renforcer son impact social, environnemental et éthique. Ces premières initiatives témoignent d'un engagement croissant, avec une vision ambitieuse pour 2025 : structurer sa démarche autour des 7 piliers de la RSE et ancrer durablement ses pratiques responsables.

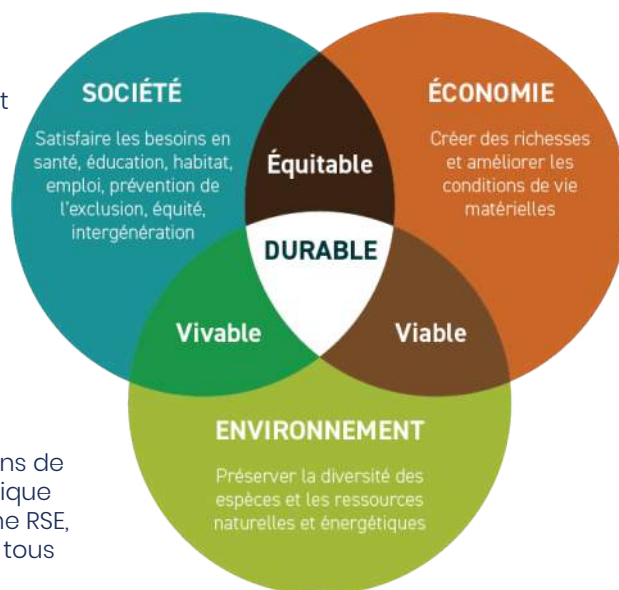
Vers de nouvelles initiatives innovantes en 2025

Seine PARK intensifie son engagement en RSE avec pour ambition d'obtenir le label LUCIE 26000, une reconnaissance prestigieuse des meilleures pratiques en matière de développement durable et de RSE. Les actions mises en place par Seine PARK illustrent sa volonté de progresser sur tous les fronts de la RSE, en mobilisant ses collaborateurs, partenaires et usagers. Cette démarche vise à répondre aux enjeux actuels tout en anticipant les défis de demain, pour inscrire durablement Seine PARK dans une dynamique de progrès.

Qu'est-ce que la RSE ?

La RSE rassemble l'ensemble des stratégies cherchant à allier responsabilité sociale et environnementale d'une organisation, tout en lui permettant de rester économiquement viable. Elle participe en ce sens aux **enjeux de développement durable en entreprise**.

- La **Commission européenne** définit la RSE comme « l'intégration volontaire par les entreprises de **préoccupations sociales et environnementales** à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ».
- **Définition de la RSE selon l'ISO**
La norme ISO 26000 a été publiée en 2010, après 5 ans de collaboration entre 99 pays. Elle est le premier et unique texte à définir un cadre international de la démarche RSE, orientant ainsi les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dans leurs pratiques.



Le cadre réglementaire autour de la RSE

Les **lois Grenelle I et II**, et plus précisément l'article 225, exigent la publication d'un **rapport RSE**, communiquant au public les **données extrafinancières de l'entreprise**, c'est-à-dire les **conséquences sociétales et environnementales de son activité**, ainsi que son **engagement social**.

La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (2015) ainsi que la loi sur le devoir social des entreprises (ou loi sur le devoir de vigilance de 2017) renforcent également le cadre réglementaire relatif aux impacts climatiques et humains des entreprises et de leurs partenaires.

Enfin, la **loi Pacte**, adoptée en 2019, consolide la RSE des entreprises via 3 mesures centrales :

- La modification de l'article 1833 du Code civil, qui précise que « toutes les entreprises françaises sans exception, doivent "prendre en considération" les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion de leurs activités (leur objet social) ».
- La modification de l'article 1835 du Code civil, stipulant que les sociétés volontaires peuvent intégrer dans leur statut une raison d'être.
- La création du statut d'entreprise à mission.

Les domaines de la RSE



Gouvernance

Une participation et un engagement de toutes les parties prenantes pour une gouvernance efficiente permettant de renforcer la confiance et la performance

Seine PARK s'engage à établir une gouvernance exemplaire basée sur la transparence. Pour ce faire, nous publions nos résultats financiers et d'exploitation, pour permettre à nos partenaires et clients d'avoir une visibilité claire sur nos performances. Cette démarche reflète notre volonté de renforcer la confiance et la responsabilité dans nos pratiques.

Nos actions réalisées en 2024

- Mise en place d'une nouvelle gouvernance lors de la démission du Président du Conseil d'administration de son mandat de Directeur Général et nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué.
- Désignation d'un Ambassadeur RSE.

Nos engagements en 2025

- **Labéliser** la société en conformité avec la norme ISO 26000.
- Créer une culture d'entreprise autour des **enjeux de la RSE**.
- Développer des **indicateurs de progrès** pour mesurer les actions RSE.



Droits humains

Une protection de l'individu, de sa dignité et de ses droits fondamentaux

Nous avons placé l'humain au cœur de nos priorités en promouvant des pratiques inclusives et responsables, à travers des actions concrètes.

Nos actions réalisées en 2024

- Insertion professionnelle : recrutement de deux personnes en situation de handicap (RQTH).
- Diversité générationnelle : intégration d'un collaborateur senior.
- Formation des jeunes : accueil d'un stagiaire et d'un alternant.

Ces initiatives illustrent notre engagement à réduire les inégalités et à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Nos engagements en 2025

- Veiller à lutter contre toute discrimination du fait de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, du handicap ou encore de la couleur de peau.
- Garantir le **respect de la vie privée**.
- Favoriser la **parité femme-homme**.
- **Former les managers** pour limiter les préjugés et les discriminations.
- Mettre en place des **indicateurs de performance internes** pour suivre et rendre compte des progrès.
- Mettre en place des **plans d'action spécifiques pour remédier aux violations** identifiées.
- **Adopter et promouvoir de meilleures pratiques** et des innovations pour renforcer le respect des droits de l'homme.
- **Prévenir les risques psychosociaux**.
- Favoriser la **liberté d'expression** au sein de l'entreprise.





Relations et conditions de travail responsables

Le bien-être de nos collaborateurs est une priorité

Nous le favorisons à travers des initiatives visant à créer un environnement épanouissant et stimulant. Pour renforcer la convivialité, des événements internes sont organisés tout au long de l'année, tels que la fête de Noël, la galette des Rois ou encore la fête du personnel. Ces moments chaleureux encouragent les échanges et renforcent la cohésion entre les équipes.

En matière de sécurité, Seine PARK est particulièrement engagée dans la prévention des risques professionnels grâce aux formations dispensées aux salariés, notamment les formations Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP). Ces actions garantissent la sécurité et la sérénité de nos collaborateurs dans leur environnement de travail.

Enfin, l'élection du Comité Social et Économique (CSE) témoigne de notre engagement en faveur du dialogue social et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société. Nous sommes fiers de compter deux élues titulaires et deux élus suppléants, permettant ainsi une représentation féminine forte et une voix équilibrée pour toutes et tous au sein de l'entreprise.

Nos actions réalisées en 2024

- Organisation des élections professionnelles permettant la création d'une **instance de représentation du personnel** sous la forme d'un CSE.
- Mise en place de la **solution Gymlib**, une plateforme facilitant l'accès au sport pour encourager une meilleure qualité de vie au travail.
- Développement d'un **plan d'épargne salariale** et d'intéressement pour fidéliser les cadres et les équipes.
- Instauration d'une politique d'embauche inclusive.
- **Dématérialisation des outils RH** par le déploiement d'un **logiciel unique** pour la gestion des ressources humaines (congrés, dossiers administratifs, formations, entretiens professionnels).
- **Prise en charge des frais de transport** des salariés à hauteur de 75 % et gratuité du stationnement pour les salariés de Seine PARK sur les voiries de Clichy et Villeneuve-la-Garenne.

Nos engagements en 2025

- Désigner un **groupe de travail RSE**.
- Rédiger un document unique de prévention des risques professionnels.
- Rédiger un **plan de formation pluriannuel** favorisant la sensibilisation des équipes et leur montée en compétence et un guide regroupant toutes les informations utiles de l'entreprise.
- Promouvoir la santé au travail.
- Promouvoir **l'égalité entre les femmes et les hommes**.
- Participer à la bonne intégration des nouveaux salariés.
- Favoriser **l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle**.
- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de **santé, de sécurité et d'environnement**.
- Impliquer nos collaborateurs et parties prenantes dans le respect des **règles de bonne conduite**.
- En janvier 2025, **Seine PARK** a emménagé dans de nouveaux locaux modernes et équipés, offrant un cadre de travail optimisé. Ces locaux incluent notamment une salle de restauration et de repos, conçue pour offrir aux salariés des espaces adaptés à leurs besoins et améliorer leur confort au quotidien.





Un comportement qui contribue au développement durable

Notre engagement pour l'environnement s'est traduit par plusieurs réalisations, et notamment la végétalisation des aires de stationnement, pour contribuer à la biodiversité et réduire les îlots de chaleur. Dans ce cadre, Seine PARK a renforcé ses initiatives de végétalisation sur le territoire en 2024, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Deux nouveaux projets de végétalisation sont planifiés pour 2025. Ces deux projets donneront lieu à la plantation d'une trentaine d'arbres supplémentaires et près de 400 m² d'espaces végétalisés seront aménagés et incluront l'installation de dalles avec joints engazonnés, permettant l'infiltration naturelle des eaux de pluie et la désimperméabilisation des sols.

Nos actions réalisées en 2024

- Mise en place de clauses environnementales et sociales au sein de nos **marchés publics**.
- Acquisition et déploiement d'horodateurs autonomes en matière de consommation électrique **équipés de panneaux photovoltaïques**.
- Acquisition d'une flotte **100 % propre** (électrique et hybride) et de vélos électriques, offrant des alternatives écologiques pour les déplacements.
- Plantation de 13 arbres et de plus de 250 arbustes et plantes.
- **Végétalisation des aires de stationnement** et désimperméabilisation des sols.
- Mise en place de **mécénats d'associations locales** en faveur de la protection de l'environnement.

Nos engagements en 2025

- Améliorer notre **gestion des déchets** (tri sélectif, corbeilles adaptées...).
- **Optimiser notre consommation d'énergie** grâce à un plan de réduction du gaspillage énergétique.
- **Être vigilant** sur les actions de nos fournisseurs et producteurs.
- **Évaluer et agir** sur notre empreinte économique locale.
- **Dématérialiser** les démarches administratives pour les usagers.
- Renouveler l'éclairage des parkings et locaux par de **l'éclairage 100 % LED** et déployer des détecteurs de présence.
- Effectuer le marquage au sol des aires de stationnement avec des **peintures écoresponsables**.
- Investir dans des **bornes de recharge** pour véhicules électriques et les déployer dans les parkings.
- Installer des **systèmes de guidage à la place et d'affichage dynamique** pour optimiser l'occupation des places de stationnement.
- Faciliter les modes de **déplacement alternatifs** et/ou collectifs (vélos électriques...).
- Mettre en place une **charte d'éthique**.
- Renforcer la transparence de la société avec la mise en place d'une communication Internet régulière (« Place à l'information »).
- Définir les valeurs éthiques de développement de l'entreprise.



Loyauté des pratiques

Des exigences de transparence

Nous avons renforcé nos relations avec nos partenaires en les sensibilisant aux enjeux RSE. Nos marchés publics intègrent désormais des clauses environnementales et sociales, garantissant que nos collaborations s'inscrivent dans une démarche responsable et durable.

Nos actions réalisées en 2024

- Structuration et mise en place d'un processus d'achats clair et accessible à tous les acteurs internes.
- Réalisation d'une analyse de l'existant pour identifier les points d'amélioration.
- Préparation et gestion des marchés nécessaires pour accompagner l'ouverture et l'aménagement de nouveaux locaux.
- Analyse des retours et performances des marchés passés pour identifier des opportunités d'optimisation.

Nos engagements en 2025

- Déployer un système de suivi des marchés pour garantir une meilleure traçabilité et efficacité.
- Renforcer l'efficacité opérationnelle en sensibilisant les responsables internes aux bonnes pratiques, afin de favoriser une gestion responsable et alignée avec les enjeux actuels.
- Prioriser et lancer les marchés liés à des besoins essentiels, tels que la communication, le nettoyage et les équipements de travail.



Protection des consommateurs

Accessibilité et transparence

Notre mission est de répondre aux besoins de nos usagers tout en respectant leurs droits. À cet effet, nous garantissons une protection stricte des données personnelles, assurant la confidentialité des informations avec la désignation d'un référent RGPD. Par ailleurs, nos usagers disposent de plusieurs canaux pour nous contacter, en se déplaçant au sein des agences commerciales à Villeneuve et Clichy ou à distance par le déploiement de lignes téléphoniques spécifiques et la mise à disposition d'une boîte mail et d'une boîte aux lettres réservées aux réclamations et litiges. De plus, nous avons développé un site Internet complet, regroupant toutes les informations nécessaires pour nos usagers et permettant la dématérialisation des démarches.

Nos actions réalisées en 2024

- **Communication d'informations claires, précises et accessibles** à l'ensemble des usagers (plaques, horodateurs, site Internet...).
- **Protection des données personnelles des usagers** selon les lois et règlements en vigueur.
- Développement et communication d'une **politique de confidentialité claire** expliquant comment les données sont collectées, utilisées et protégées (notice RGPD...).
- Intégration de **critères éthiques et environnementaux** dans les processus de sélection et de gestion des fournisseurs.
- **Traite des plaintes et des réclamations de manière rapide, équitable et transparente**, et communication claire sur les actions prises pour les résoudre.

Nos engagements en 2025

- Mettre en place un **code éthique** définissant les attentes en matière de comportement professionnel, d'intégrité et de transparence.
- Organiser des formations et sensibiliser les salariés sur les questions d'éthique et de **conformité des pratiques**.
- Garantir **des pratiques commerciales équitables**.
- Assurer des **conditions contractuelles équitables et transparentes** pour les fournisseurs et éviter les délais de paiement abusifs.
- Établir des politiques pour **identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts potentiels**.
- S'assurer que les services proposés par Seine PARK répondent aux normes de qualité et de sécurité.
- Mettre en place des **processus de contrôle qualité rigoureux** pour détecter et corriger les défauts éventuels (parkings, horodateurs, applications...).
- Fournir des informations précises et complètes sur les services, incluant les risques éventuels et les garanties.
- Mettre en place des systèmes permettant aux usagers de donner leur avis et de faire part de leurs préoccupations (cahier de doléances, rubrique spécifique sur le site Internet...).
- S'assurer que les services sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap (ascenseurs, audiophones, signalétique adaptée...).
- Prendre en compte les besoins des différents segments de la population (les personnes âgées, les enfants...).
- Réaliser régulièrement des **enquêtes de satisfaction** pour mesurer la satisfaction des usagers et identifier les domaines d'amélioration.
- Utiliser les résultats des enquêtes pour améliorer continuellement les services proposés par Seine PARK.
- Fournir des ressources suffisantes pour aider les usagers à utiliser les services proposés de manière sûre et efficace.
- Obtenir des labels qualité pour renforcer la confiance des usagers.





Territoire et intérêt local

Un territoire durable, solidaire et attractif

Seine PARK a la volonté de soutenir et favoriser les associations locales qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique sur les territoires de ses actionnaires. Seine PARK s'inscrit dans une démarche qui vise notamment à développer les initiatives locales et solidaires favorisant l'emploi local, l'éducation, l'insertion sociale ou encore la préservation de l'environnement.

- À Villeneuve-la-Garenne, 7 associations ont reçu 21 000 € (3 000 € chacune) pour la création et l'aménagement de jardins partagés, des lieux collectifs visant à renforcer le lien social au sein des quartiers :
 - Amicale des locataires – EFIDIS – Résidence de la Caravelle.
 - Amicale des locataires Hauts-de-Seine Habitat – Action Locataire 92.
 - Amicale des locataires – OGIF.
 - Association Accueil Accompagnement 92 Droit et Médiations (AA92).
 - Association pour le Développement Durable pour l'Agriculture Biologique et l'Éducation (ADABE).
 - Association Femmes Actuelles et Solidaires pour l'Environnement (FASE).
 - Association Poles.
- À Clichy, 3 associations ont été soutenues avec un total de 30 000 € pour des projets solidaires et durables variés :
 - La Bagagerie Solidaire 92 : un projet consacré aux femmes sans domicile fixe, leur offrant un lieu sécurisé pour déposer leurs effets personnels en journée et en soirée.
 - Les associations Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) et Vélo Sport Clichois Cyclotourisme : initiatives favorisant l'utilisation du vélo et l'inclusion sociale.

Ces actions témoignent de l'engagement de Seine PARK pour accompagner le développement et la cohésion des communautés locales.

Nos actions réalisées en 2024

- **Renforcement du lien avec les associations et les partenaires locaux** (services municipaux, CESEL, usagers, commerçants, ONG...) pour recueillir leurs avis et suggestions.
- Mise en place de systèmes de **suivi et d'évaluation** pour mesurer l'impact des initiatives locales.
- Organisation de **consultations** pour faciliter l'orientation des usagers dans leurs démarches.
- **Investissement dans des projets locaux** d'infrastructures (consignes à vélo, bacs à fleurs...).
- **Promotion de l'emploi local** en favorisant l'embauche de travailleurs locaux.

Nos engagements en 2025

- **Renforcer la collaboration** avec les petites et moyennes entreprises locales dans le respect des règles de la commande publique.
- Créer un **comité de liaison avec les services municipaux** pour répondre rigoureusement aux attentes de la Commission Consultative du Stationnement Payant dans le cadre des recours des usagers.
- Mettre en place **une cartographie locale** des partenaires locaux.

Réalisations et objectifs

Des réalisations concrètes dans les villes

Portée par l'engagement des deux Villes ainsi que par le professionnalisme de ses équipes, Seine PARK a engagé la transformation effective du stationnement dans les communes dès ses premiers mois d'existence.

À Clichy comme à Villeneuve-la-Garenne, les modalités de stationnement comme l'environnement urbain évoluent mois après mois.

Le stationnement à Clichy

Un zonage précis pour faciliter le stationnement

Pour fluidifier le stationnement et éviter le phénomène de voitures ventouses, trois zones distinctes ont été définies :

Verte Permet aux visiteurs de stationner 4 heures maximum et aux Clichois d'opter pour le stationnement résidentiel

Orange Réservée aux rotations rapides avec un stationnement limité à 2h30 pour tous

Rouge Zone où le stationnement est strictement interdit



Depuis le 1^{er} août 2023, **une nouvelle grille tarifaire** est appliquée. Les coûts varient en fonction de la durée et de la zone de stationnement. Aucune augmentation de tarif n'a été appliquée pour les résidents clicheois.

Zone Verte		Zone orange		Stationnement Autocars	
Durée	Tarif 1 ^{er} août 2023	Durée	Tarif 1 ^{er} août 2023		
30 mn	1,00 €	30 mn	1,50 €	4 h	20 €
45 mn	1,60 €	45 mn	2,50 €	8 h	32 €
60 mn	2,00 €	60 mn	3,50 €	12 h	36 €
120 mn	2,80 €	120 mn	4,50 €	16 h	38 €
125 mn	2,90 €	125 mn	4,70 €	20 h	42 €
130 mn	3,00 €	130 mn	4,90 €	23 h 50	50 €
135 mn	3,20 €	135 mn	5,40 €	24 h	80 €
140 mn	3,50 €	140 mn	6,00 €	FPS	80 €
145 mn	3,60 €	145 mn	25,00 €		
150 mn	3,70 €	150 mn	39,00 €		
155 mn	3,80 €				
160 mn	3,90 €				
165 mn	4,00 €				
170 mn	4,20 €				
175 mn	4,40 €				
180 mn	4,60 €				
185 mn	4,80 €				
190 mn	5,00 €				
195 mn	5,30 €				
200 mn	5,50 €				
205 mn	5,80 €				
210 mn	6,00 €				
215 mn	6,20 €				
220 mn	6,50 €				
225 mn	6,70 €				
230 mn	7,00 €				
235 mn	14,00 €				
240 mn	39,00 €				
FPS	39,00 €				

Tarifications spécifiques

Forfait Artisan/commerçant

58 €/mois

Limité à 1 forfait/entreprise (zones verte et orange)

Salarié Clichy

58 €/mois

(zone verte uniquement)

Stationnement des personnes en situation de handicap

Gratuit

(pour les détenteurs de la carte mobilité inclusion après enregistrement)

Véhicules > 6 mètres

Majoration de 2 €

sur les tarifs applicables

Deux-roues motorisés

Gratuit

Véhicules électriques, hybrides et à hydrogène (hors emplacement de recharge)

Stationnement payant selon catégorie d'utilisateur

Des horodateurs réinventés

230 horodateurs à Clichy, dont 41 en zone orange et 189 en zone verte. En 2024, pour faciliter la reconnaissance des horodateurs en zone orange, Seine PARK a équipé l'ensemble des horodateurs d'un indicateur de zone « orange ».

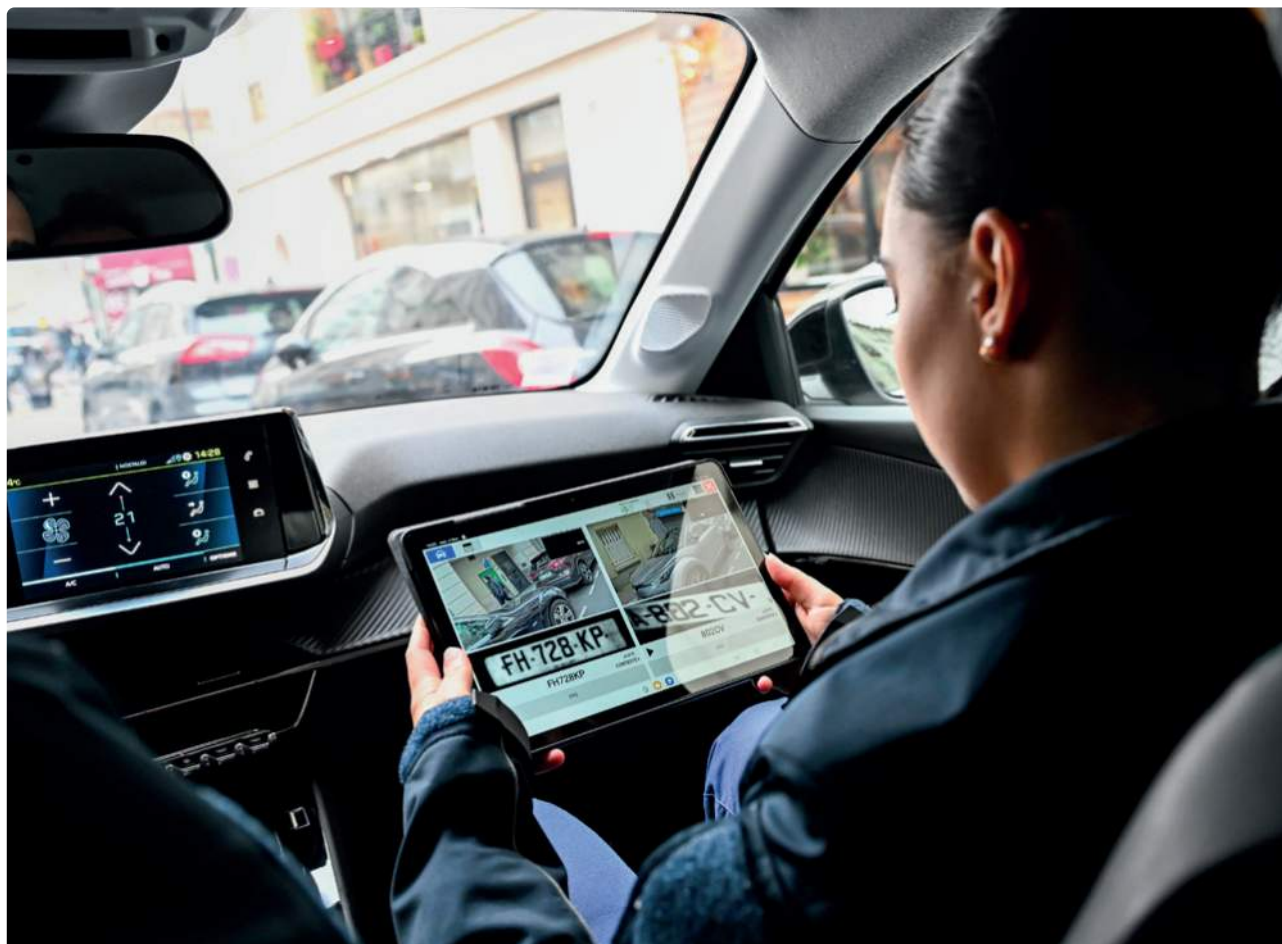
Un parc d'horodateur 100 % photovoltaïque

Des horodateurs solaires qui combinent ergonomie, robustesse, modularité et connectivité. Leur large écran couleur de 7 pouces permet d'offrir des services de vente, de paiement et de diffuser des informations.

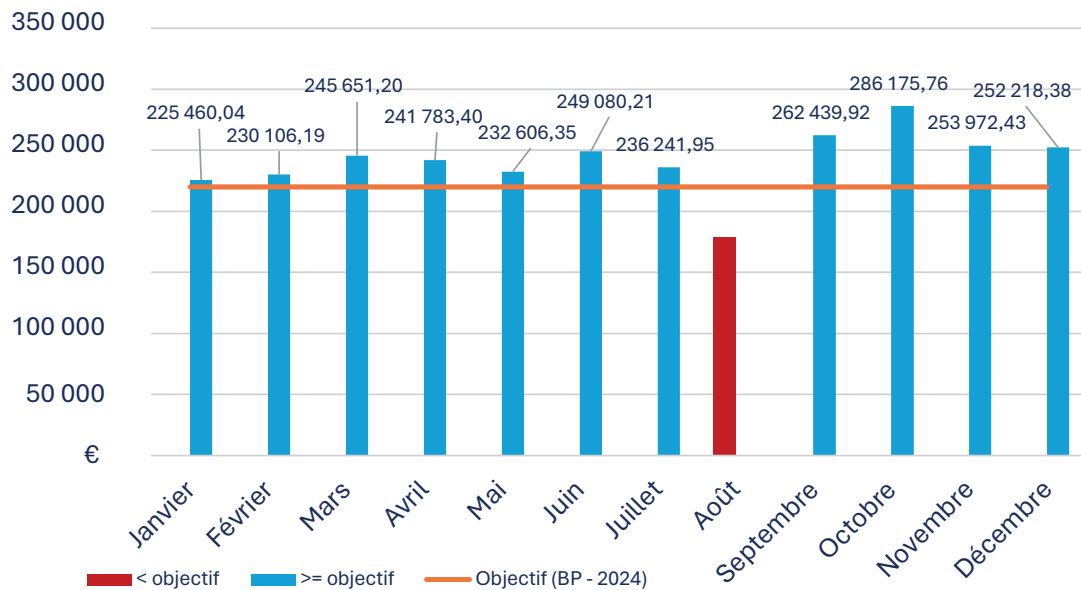


SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

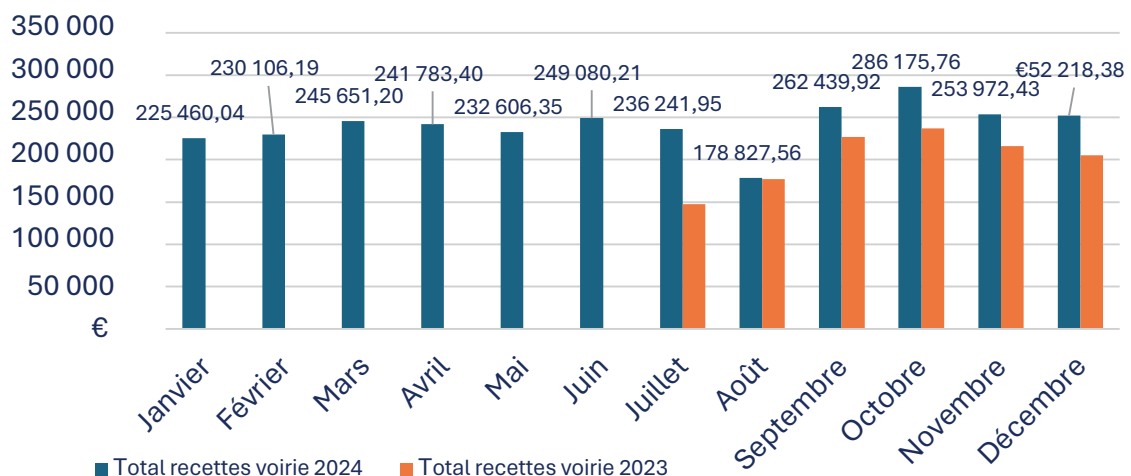
- ✓ Boîtier en acier traité anticorrosion et anti-graffiti
- ✓ Dimensions : 1 714 × 475 × 378 (H x l x P)
- ✓ Températures de stockage : - 20 °C à + 70 °C (garanti pendant 16h)
- ✓ Clavier capacitif
- ✓ Modem 4G
- ✓ Recyclabilité : de 80 % à 95 % suivant les options disponibles
- ✓ Poids : 90 kg
- ✓ Températures de fonctionnement : - 20 °C à + 55 °C (garanti pendant 24h)
- ✓ Écran couleur 7"
- ✓ Stockage des fonds Certifiés DTG07131 (EN14450 level 2)
- ✓ Conformité : EN12414 / Marquage CE



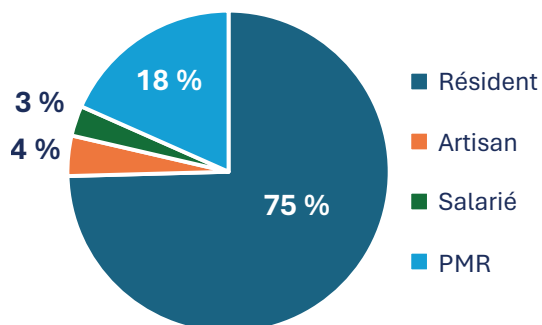
Recettes totales du stationnement payant sur voirie par mois en 2024, en euros



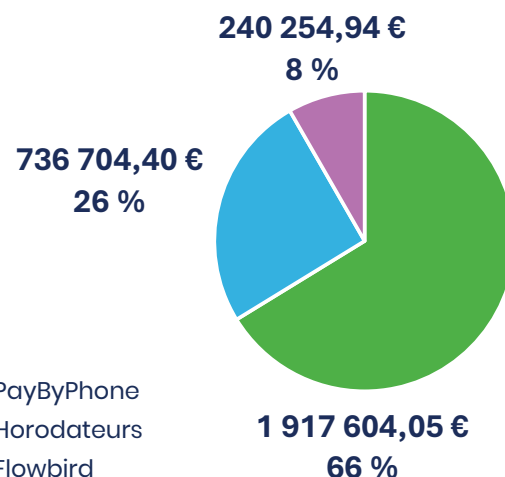
Comparaison des recettes totales du stationnement payant sur voirie entre 2023 et 2024, en euros



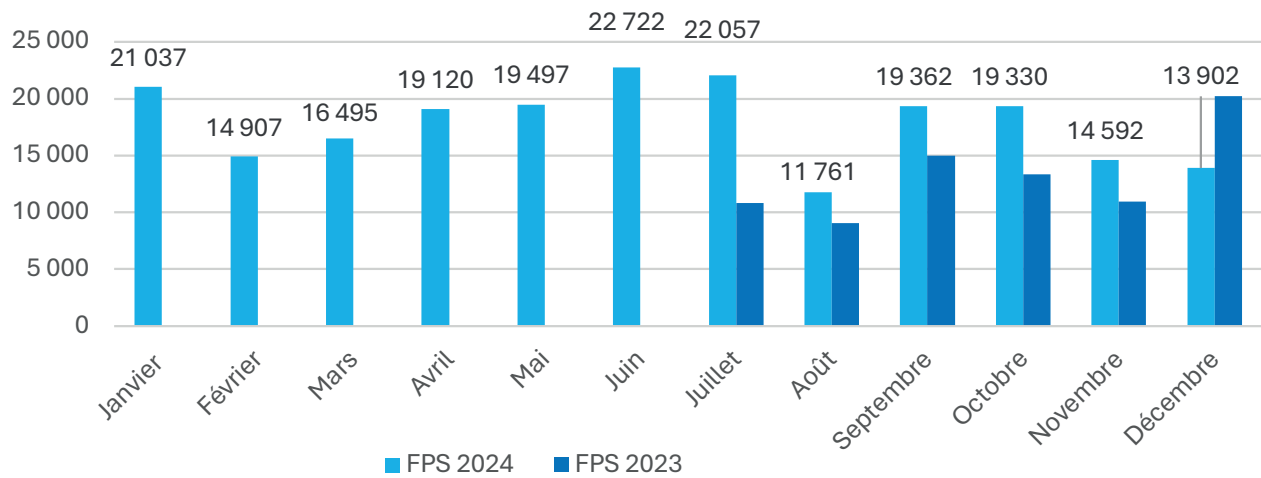
Répartition des abonnés du stationnement payant sur voirie par typologie d'usagers à Clichy



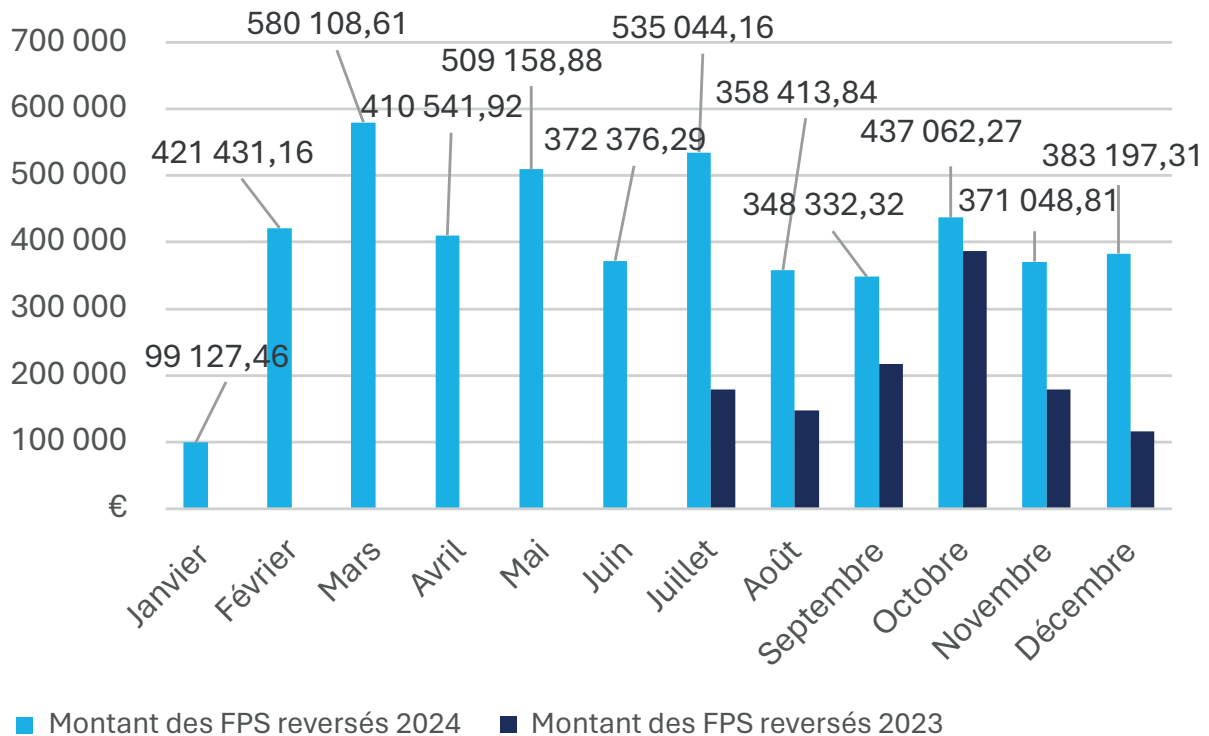
Répartition des recettes par canal de vente à Clichy 1^{er} juin 2024



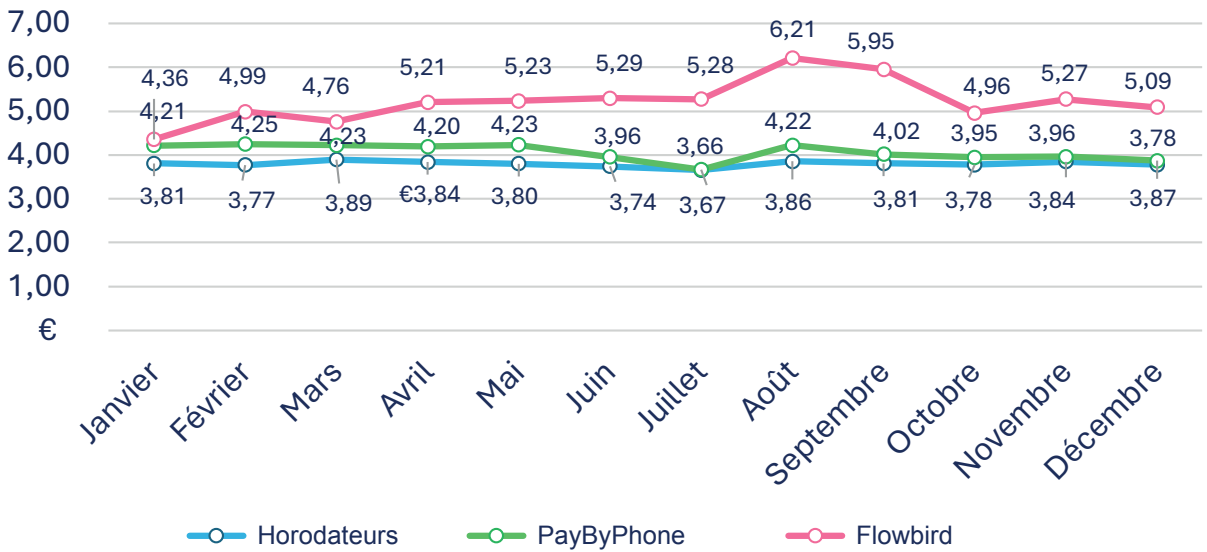
Comparaison du nombre de FPS émis entre 2023 et 2024 à Clichy



Comparaison des recettes de FPS entre 2023 et 2024 à Clichy en euros



Ticket moyen par canal de vente en euros



Des conditions préférentielles pour les habitants

Pour simplifier le quotidien des Clichois, des tarifs attractifs leur sont réservés. Ils peuvent ainsi stationner en mode résidentiel dans la zone verte pour des tarifs allant de 1 €/jour à 24 € pour 30 jours consécutifs.

Seine PARK a choisi de faciliter l'accès à ces offres : habitants, commerçants et personnes en situation de handicap peuvent se référencer aisément sur le site Internet seinepark.fr ou dans notre agence commerciale au 65, rue Martre.

La gratuité du stationnement est assurée, sous réserve de référencement préalable, aux personnes en situation de handicap :

- Détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention « stationnement ».
- Détenteurs de la carte Grand Invalide de Guerre (GIG) ou Grand Invalide Civil (GIC).

Un règlement du stationnement facilité

Plusieurs modes de paiement sont proposés aux visiteurs. Ils peuvent ainsi régler leur stationnement directement par carte bancaire à l'horodateur ou utiliser les applications spécifiques, PayByPhone ou Flowbird.

Par ailleurs, une solution dématérialisée permettant le dépôt d'un Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) a été mise en place.



230

horodateurs habillés aux couleurs
de Seine PARK depuis le 1^{er} juillet 2023

5 000

places et 3 zones de stationnement

1

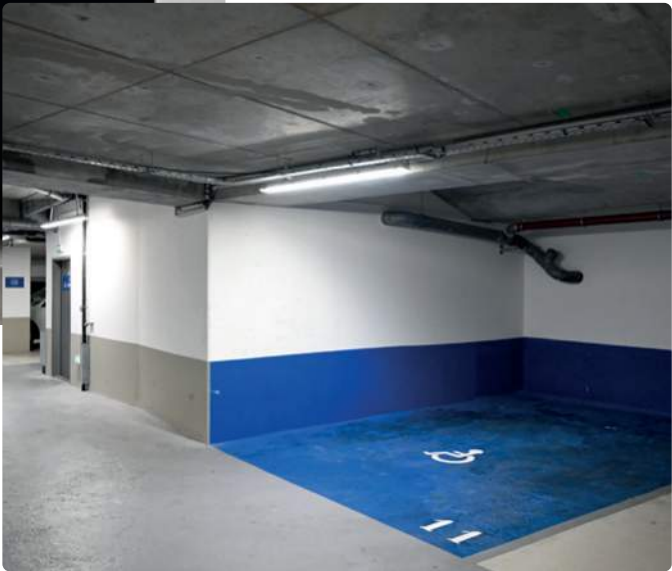
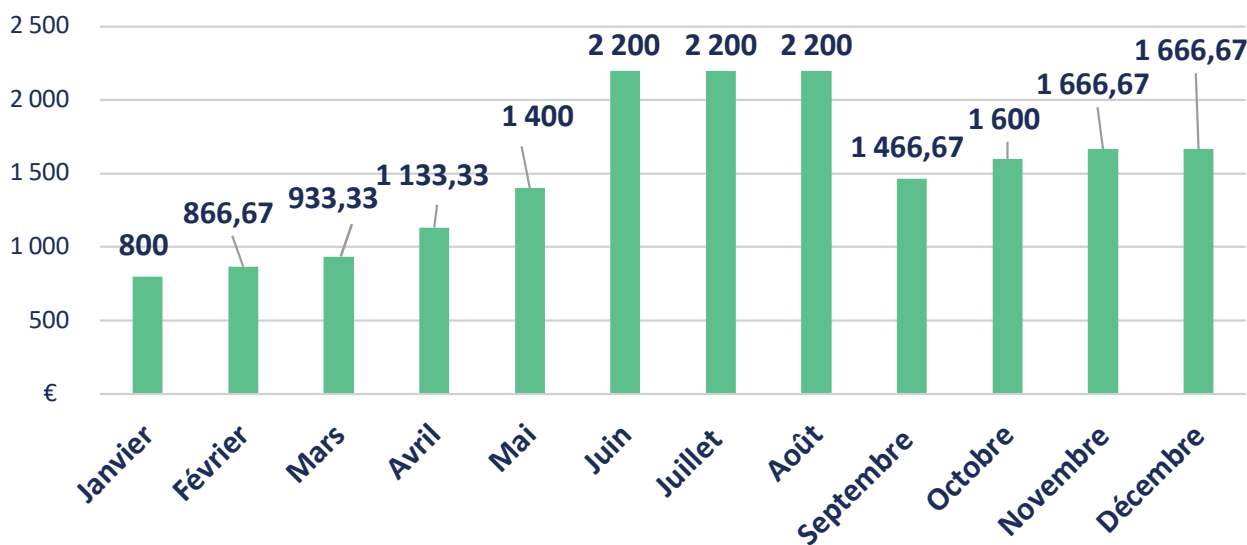
parking en stationnement
couvert et sécurisé

Un parking souterrain dans la ville

Un parking souterrain de 62 places est ouvert au public au 40, rue Pierre Bérégovoy, à 8 minutes à pied de la station de métro de la ligne 13.

Sécurisé et vidéoprotégé, il est accessible et ouvert 24h/24 et 7j/7, sur abonnement.
Là encore, les tarifs sont attractifs :
299 € TTC/trimestre, 499 € TTC/semestre, 949 € TTC/an.

Recettes du parking Pierre Bérégovoy à Clichy en 2024 en euros



En 2024, Seine PARK poursuit ses actions de végétalisation

Dès 2023, en partenariat avec la Ville de Clichy, la société Seine PARK a entrepris la végétalisation de places de stationnement aux abords du groupe scolaire Victor Hugo et de l'école Jacques Prévert.



La société Seine PARK végétalise les aires de stationnement en étant guidée par l'approche paysagère suivante :

- Garantir un cadre de vie agréable pour les usagers, les résidents et les riverains.
- Porter une attention particulière quant au choix des végétaux, adaptés à l'usage et aux caractéristiques urbaines, dans une optique de durabilité et dans le respect des préconisations paysagères de la Ville.
- Répondre à une exigence de développement durable et de respect de l'environnement.
- Développer un stationnement végétalisé en permettant la restauration des fonctions naturelles du sol (non-imperméabilisation et infiltration naturelle des eaux pluviales, régulation thermique pour lutter contre les îlots de chaleur, régulation hydrique en réapprovisionnant les nappes phréatiques ainsi que préservation de la biodiversité).
- Améliorer le cadre de vie et le confort respiratoire des habitants en augmentant l'hygrométrie de l'air et ainsi en fixant certaines particules polluantes au sol.

Opérations 2024

Seine PARK est intervenue avec la Ville de Clichy pour créer une trame verte dans la portion de la rue Castérès située entre la rue Henri Barbusse et la rue de Neuilly. Les travaux ont débuté le 12 novembre 2024 pour une durée de près de 4 semaines.

Libérer de l'espace en surface, végétaliser l'environnement pour une ville où chacun trouve sa juste place et où il fait bon vivre. Une réunion publique s'est tenue le 1^{er} octobre 2024 afin de présenter aux riverains le projet de végétalisation de la rue Castérès, dans le but d'améliorer le cadre de vie des Clichois.

Dans cette portion de rue à sens unique, qui compte deux établissements scolaires, une crèche, un centre de santé, des entreprises, des accès de parking et des commerces, la présence des véhicules est très dense, tant en matière de circulation qu'en nombre de places de stationnement. Ainsi, 12 places de stationnement ont été supprimées afin de créer près de 200 m² d'îlots végétalisés, une vingtaine d'arbres de haute tige et une vingtaine d'arbustes ont été plantés tandis que l'enrobé des trottoirs et de la voirie a été refait.

Méthodologie

Des actions en complémentarité avec la Ville :

- Rue Henri Barbusse.
- Rue Madame de Sanzillon.
- Les abords de l'hôtel de ville.
- Les allées Léon Gambetta.

En concertation avec les Clichois :

- Une réponse aux attentes du bilan mi-mandat en matière environnementale.
- Une réponse au projet de territoire du budget participatif (45 % des projets sont consacrés à la végétalisation).
- Une réponse aux attentes du groupe de travail du CESEL en matière de végétalisation (rencontre en janvier 2024).
- Une réponse au sondage sur la piétonnisation des abords de l'hôtel de ville.

Un périmètre d'intervention ciblé :

- Seine PARK intervient exclusivement sur les aires de stationnement en privilégiant les zones à forte fréquentation : établissements scolaires et crèches, zones d'attractivité commerciale, lieux à fort rassemblement, rues à faible densité végétale.

Contribution à la préservation d'un patrimoine naturel (conformément au Schéma Régional de Cohérence Écologique – SRCE) :

- Renforcer les linéaires végétalisés de Clichy (trame verte et bleue).
- Constituer des corridors écologiques reliant les parcs entre eux.
- Travailler la densification de ces linéaires en créant notamment de nouvelles strates (herbacées et arbustives).

Une amélioration du cadre de vie :

- Favoriser les mobilités douces.
- Diminuer le nombre de places de stationnement en extérieur.
- Aménager des places de stationnement en souterrain.
- Désimperméabiliser les sols.
- Prendre en compte l'impact des projets sur le confort et la santé.

Une planification des travaux adaptée aux attentes des Clichois :

- Une circulation fluidifiée, facilitée et des mobilités douces renforcées.
- Prise en compte du calendrier des événements et travaux.
- Respect de l'arrêté de lutte contre les nuisances sonores.
- Prise en considération des périodes de plantation (automne et printemps).



Perspectives d'aménagement 2025 – rue Victor Méric

Pourquoi ce projet ?

Le projet de végétalisation de la rue Castérès est une réponse :

- Aux engagements environnementaux de la Ville.
- Aux attentes des Clichois en matière de végétalisation.

Il contribue à la préservation du patrimoine naturel (SRCE) :

- Renforcement des linéaires végétalisés de Clichy (trame verte et bleue).
- Constitution de corridors écologiques reliant les parcs entre eux.
- Densification de ces linéaires, en créant notamment de nouvelles strates (herbacées et arbustives).

Il améliorera le cadre de vie :

- Diminution du nombre de stationnements en extérieur, désimperméabilisation des sols et lutte contre les îlots de chaleur.
- Prise en compte de l'impact du projet sur le confort et la santé.

Ce qui va changer :

- Création de 7 îlots végétalisés pour constituer une trame verte.
- Création de 2 aires de stationnement de deux-roues avec des dalles engazonnées.
- Suppression de 6 places de stationnement.
- Végétalisation de 146 m² avec des plantations basses et près de 8 arbres tiges.



Le stationnement à Villeneuve-la-Garenne

Deux zones pour le stationnement en voirie

Comme à Clichy, un système de zonage s'applique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, deux zones de stationnement ont été définies. À cette même date, le stationnement est devenu payant dans la commune.

Zone verte Stationnement jusqu'à 4 heures pour les visiteurs, 1,40 € la première heure

Tarifs préférentiels pour les habitants (1 €/mois et 12,50 €/mois pour le second véhicule) et les professionnels locaux (25 €/mois).

Zone rouge Cette zone dite de rotation rapide limite le stationnement à 2h30 pour tous les usagers. Les 15 premières minutes sont gratuites, puis 2 € la première heure.



Visiteurs			
Zone verte Rotation longue Limité à 4h		Zone rouge Rotation rapide Limité à 2h30	
Durée	Montant	Durée	Montant
15 mn	0,30 €	15 mn	Gratuit
30 mn	0,60 €	30 mn	0,80 €
45 mn	1,00 €	45 mn	1,40 €
60 mn	1,40 €	60 mn	2,00 €
120 mn	3,00 €	120 mn	3,00 €
125 mn	3,50 €	125 mn	3,20 €
130 mn	3,60 €	130 mn	3,80 €
135 mn	3,80 €	135 mn	4,40 €
140 mn	4,00 €	140 mn	5,00 €
145 mn	4,10 €	145 mn	15,00 €
150 mn	4,20 €	150 mn/FPS	39,00 €
155 mn	4,30 €		
160 mn	4,40 €		
165 mn	4,50 €		
170 mn	4,60 €		
175 mn	4,80 €		
180 mn	6,00 €		
185 mn	6,20 €		
190 mn	6,40 €		
195 mn	6,60 €		
200 mn	6,80 €		
205 mn	7,00 €		
210 mn	7,20 €		
215 mn	7,40 €		
220 mn	7,60 €		
225 mn	7,80 €		
230 mn	8,00 €		
235 mn	12,00 €		
240 mn/FPS	39,00 €		

Agents territoriaux	
Zone verte Forfait	

Durée	Montant
1 mois	12,50 €
1 an	150 €

Résidents	
Zone verte Forfait 1 véhicule	

Durée	Montant
1 mois	1 €
1 an	12 €

Zone verte Forfait 2 véhicules	
-----------------------------------	--

Durée	Montant
1 mois	12,50 €
1 an	150 €

Professionnels (commerçants, artisans et entrepreneurs, personnes exerçant une activité sur la commune)	
Zone verte Forfait	

Durée	Montant
1 mois	25 €
1 an	300 €

Des horodateurs réinventés

87 horodateurs à Villeneuve-la-Garenne, dont 66 en zone verte et 21 en zone rouge.

Un parc d'horodateur 100 % photovoltaïque

Des horodateurs solaires qui combinent ergonomie, robustesse, modularité et connectivité. Leur large écran couleur de 7 pouces permet d'offrir des services de vente, de paiement et de diffuser des informations.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- ✓ Boîtier en acier traité anticorrosion et anti-graffiti
- ✓ Dimensions : 1 714 × 475 × 378 (H x l x P)
- ✓ Températures de stockage :
- 20 °C à + 70 °C (garanti pendant 16h)
- ✓ Clavier capacitif
- ✓ Modem 4G
- ✓ Recyclabilité : de 80 % à 95 % suivant les options disponibles
- ✓ Poids : 90 kg
- ✓ Températures de fonctionnement :
- 20 °C à + 55 °C (garanti pendant 24h)
- ✓ Écran couleur 7"
- ✓ Stockage des fonds Certifiés DTG07131 (EN14450 level 2)
- ✓ Conformité : EN12414 / Marquage CE



Un référencement en ligne ou en agence

Pour se référencer et bénéficier ainsi des tarifs préférentiels pour le stationnement en voirie ou en parking, Seine PARK propose deux options aux habitants : se rendre à l'agence située 41, avenue Jean Moulin ou réaliser l'opération directement en ligne, sur le site seinepark.fr.



Un parking couvert et sécurisé

Situé rue des Anciennes-Écoles, en centre-ville et à proximité de l'arrêt du tram T1, le parking Centre-Ville compte 183 places et est vidéoprotégé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les agents d'exploitation accueillent le public du lundi au vendredi, de 8h à 20h. En dehors des horaires de présence, la sécurité du parking est assurée par un dispositif de télésurveillance.

En 2024, de nouveaux tarifs ont été appliqués pour répondre aux enjeux de modernisation du parking et s'adapter à la mise en place du stationnement payant sur voirie.

Tarifs du parking :

- Gratuité la première heure.
- Stationnement au-delà de la première heure : 0,50 € le quart d'heure, soit 1h30 pour 1,50 € et 6h pour 10 €.

Tarifs abonnements parking (de date à date) :

- Abonnement 24h/24 : 80 €/mois soit 960 €/an.
- Abonnement sur tranche de 12h : 50 €/mois soit 600 €/an.
- Emplacement vélo : 30 € TTC/an.

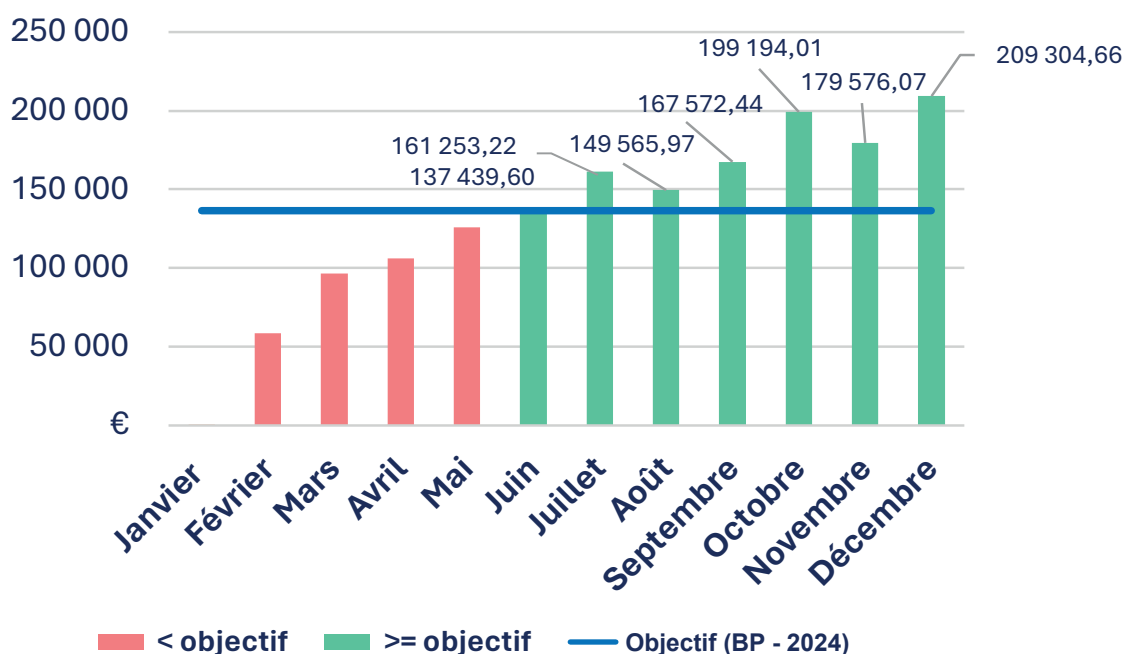
Perspective 2025 :

- Proposer une offre de parking en 24h/24.

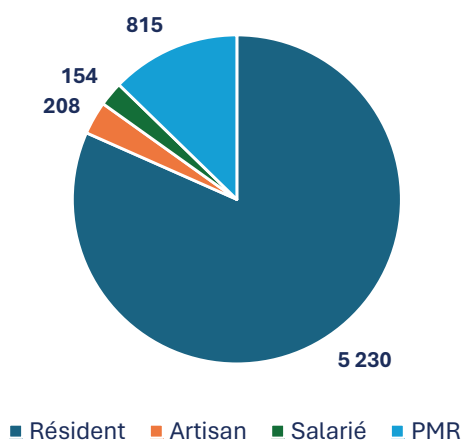




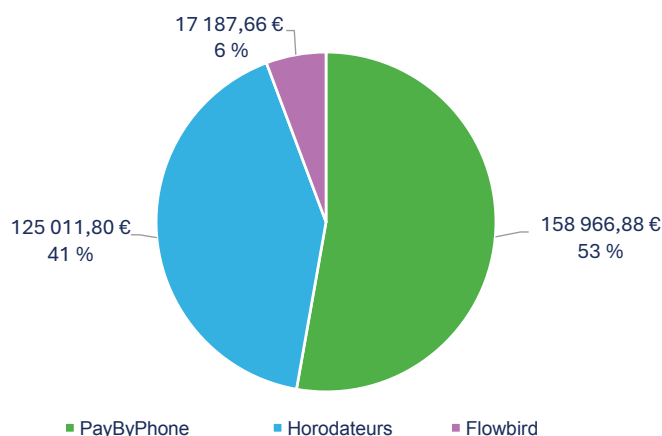
Montant des FPS collectés en 2024 à Villeneuve-la-Garenne en euros



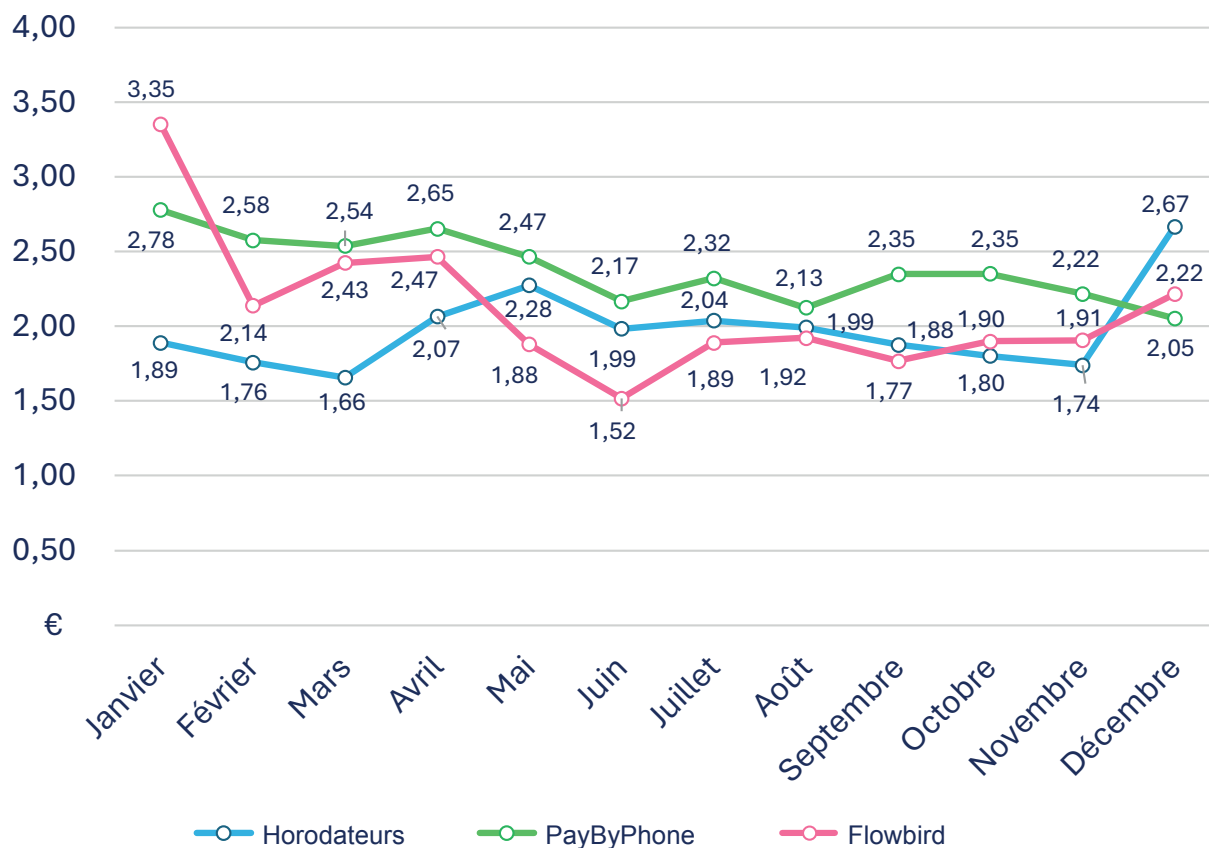
Répartition des abonnés du stationnement payant sur voirie par typologie d'usagers à Villeneuve-la-Garenne



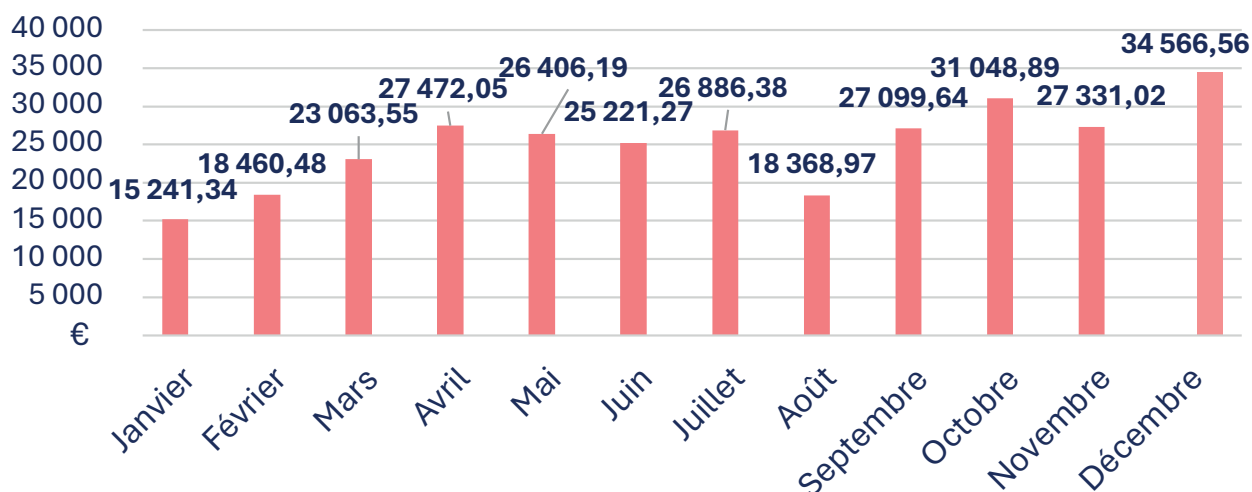
Répartition des recettes par canal de vente à Villeneuve-la-Garenne



Ticket moyen par canal de vente voirie à Villeneuve-la-Garenne en euros



Recettes totales du stationnement payant sur voirie par mois en 2024 à Villeneuve-la-Garenne en euros



L'année 2024 a été marquée par la mise en place du stationnement payant sur voirie avec notamment le déploiement d'une centaine d'horodateurs en zones rouge et verte pour permettre aux usagers de s'acquitter de leurs droits de stationnement. Toutefois, dès le premier mois, une dizaine d'horodateurs ont été dégradés, notamment dans le quartier de la Caravelle à proximité du parc des Chanteraines.

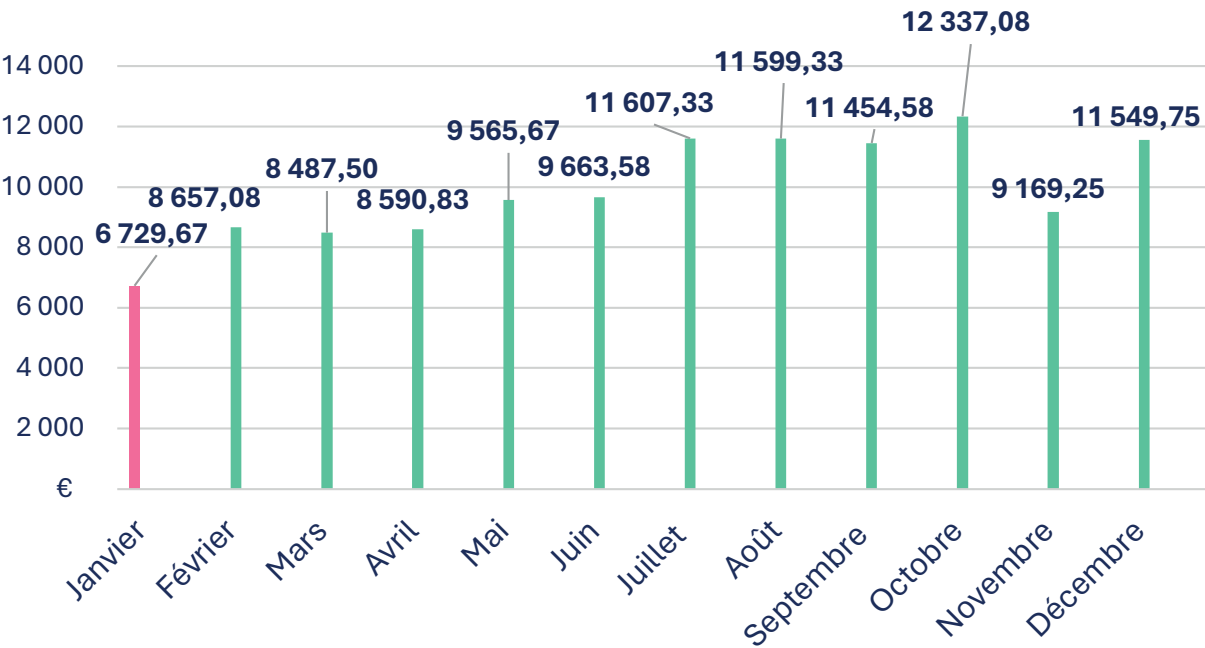


Travaux de modernisation du parking et mesures

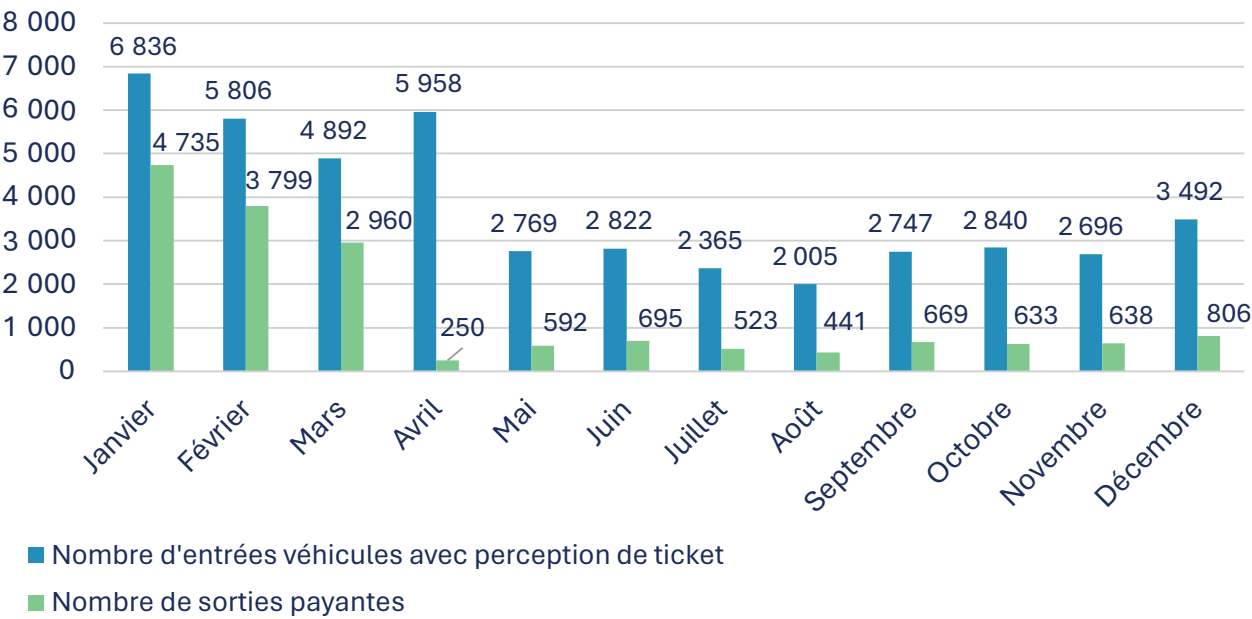
- **Modernisation complète du système de péage** avec un équipement de dernière génération doté de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation en entrée et sortie du parking ainsi que remplacement des barrières.
- **Remplacement de l'ensemble des équipements de contrôle d'accès piétons** avec des lecteurs piétons équipés d'un système de visioconférence pour les opérateurs du parking.
- **Formation SIAAP (agent de sécurité incendie de niveau 1)** des deux agents d'exploitation pour renforcer la qualité de surveillance et de sécurité du parking.
- **Modernisation du système de vidéosurveillance du parking** avec le remplacement de l'ensemble des 37 caméras vétustes par des caméras haute définition et création d'un nouveau mur d'images pour renforcer la surveillance du parking.
- **Acquisition d'une autolaveuse à haute performance** pour améliorer l'entretien quotidien du parking en complément de l'opération annuelle de nettoyage du parking par hydromousse. L'objectif est de nettoyer en profondeur, de dégraisser, d'enlever les traces de pneus et de supprimer les mauvaises odeurs.
 - Perspectives : en 2025, des études techniques seront menées dans le parking par un bureau d'étude structure pour mettre en place un plan d'action visant à prévenir et réparer les fuites d'eau du parking.
- **Création d'une zone de stockage sécurisée** dédiée à l'autolaveuse et aux produits d'entretien pour permettre de libérer la loge d'accueil et améliorer les conditions de travail des salariés.
- **Raccordement du local d'exploitation du parking en fibre optique** afin de déployer un système de standard téléphonique performant et d'assurer la gestion à distance du parking (système de péage et contrôle d'accès) en dehors des horaires de présence des agents d'exploitation.
- **Remplacement de tous les extincteurs vétustes** et âgés de plus de vingt ans.
- Mise en place d'un nouveau contrat de maintenance de l'ascenseur et du monte-personnes PMR et **réalisation des réparations urgentes en priorité.**



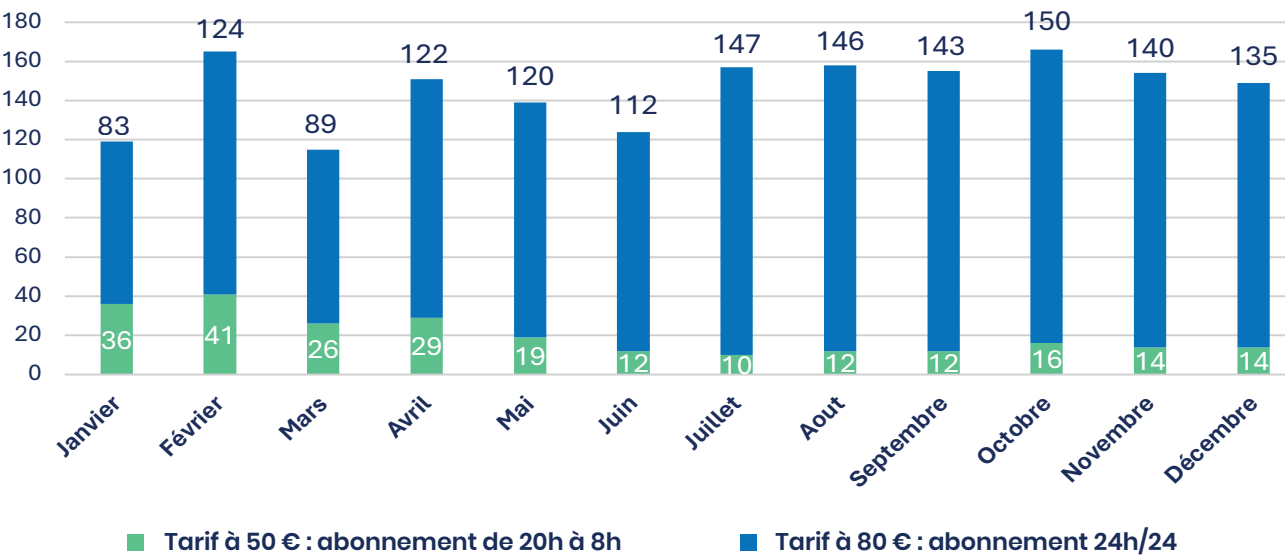
Total des recettes du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2024 en euros



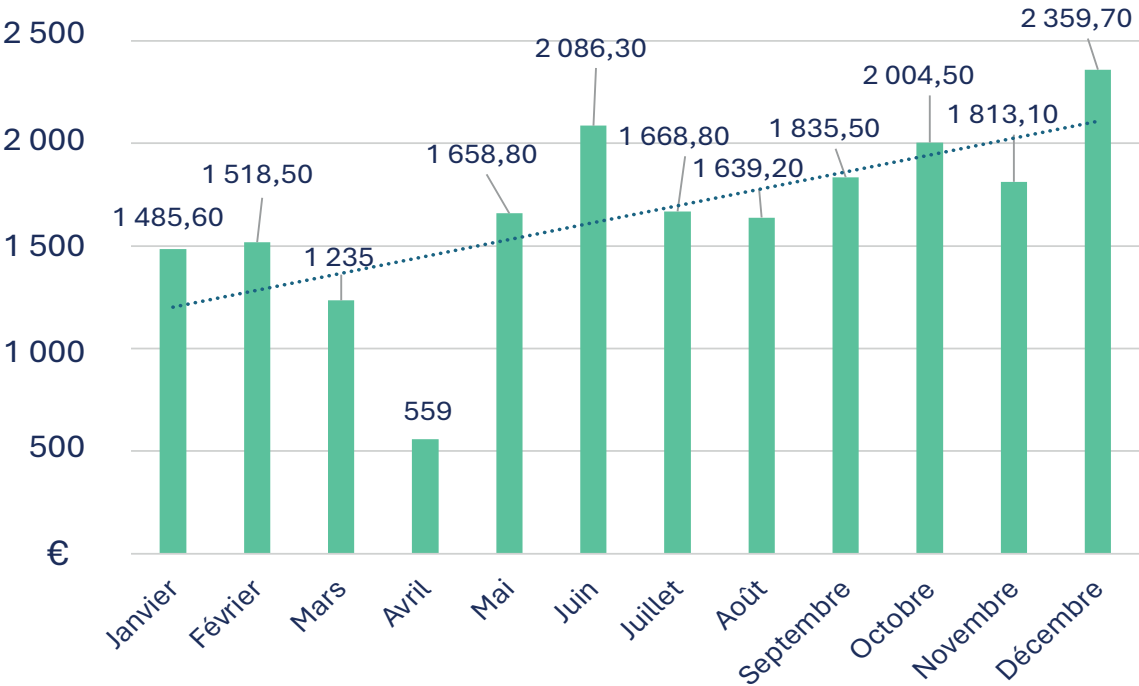
Comparaison du nombre d'entrées véhicules avec perception de ticket et du nombre de sorties payantes du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2024



Répartition du nombre d'abonnés du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2024



Recettes horaires du parking Centre-Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2024 en euros



Une amélioration de la signalétique

Dès le début de la délégation du parking, Seine PARK a lancé une campagne de modernisation de la signalétique conforme à la charte de la société. Les totems existants, les enseignes lumineuses ainsi que la signalétique intérieure ont ainsi été remplacés pour gagner en cohérence et faciliter le cheminement des piétons et l'orientation des automobilistes. Cette modernisation permet également de rendre le parking plus accessible aux usagers.



Une exploitation soignée de l'efficacité énergétique

Bien que le passage aux LED ait permis de diminuer la consommation, la réduction de la consommation énergétique et son optimisation constituent un objectif pour l'année 2025.

Factures électriques	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Facturation	5 058,01 €	3 534,98 €	3 528,95 €	3 431,45 €	2 967,11 €	3 033,26 €
Conso KWH	9 109	9 213	8 728	8 753	8 580	8 763

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2 942,29 €	3 102,73 €	3 045,06 €	3 094,24 €	3 256,38 €	3 550,79 €	40 545,25 €
8 498	8 968	8 804	8 970	9 061	8 577	106 024

Les missions assurées par l'équipe du site

- **Relations avec les usagers**

Informier et orienter les usagers, intervenir en cas de besoin en dehors des horaires d'ouverture par la mise en place d'astreintes d'exploitation du parking.

- **Sécurité**

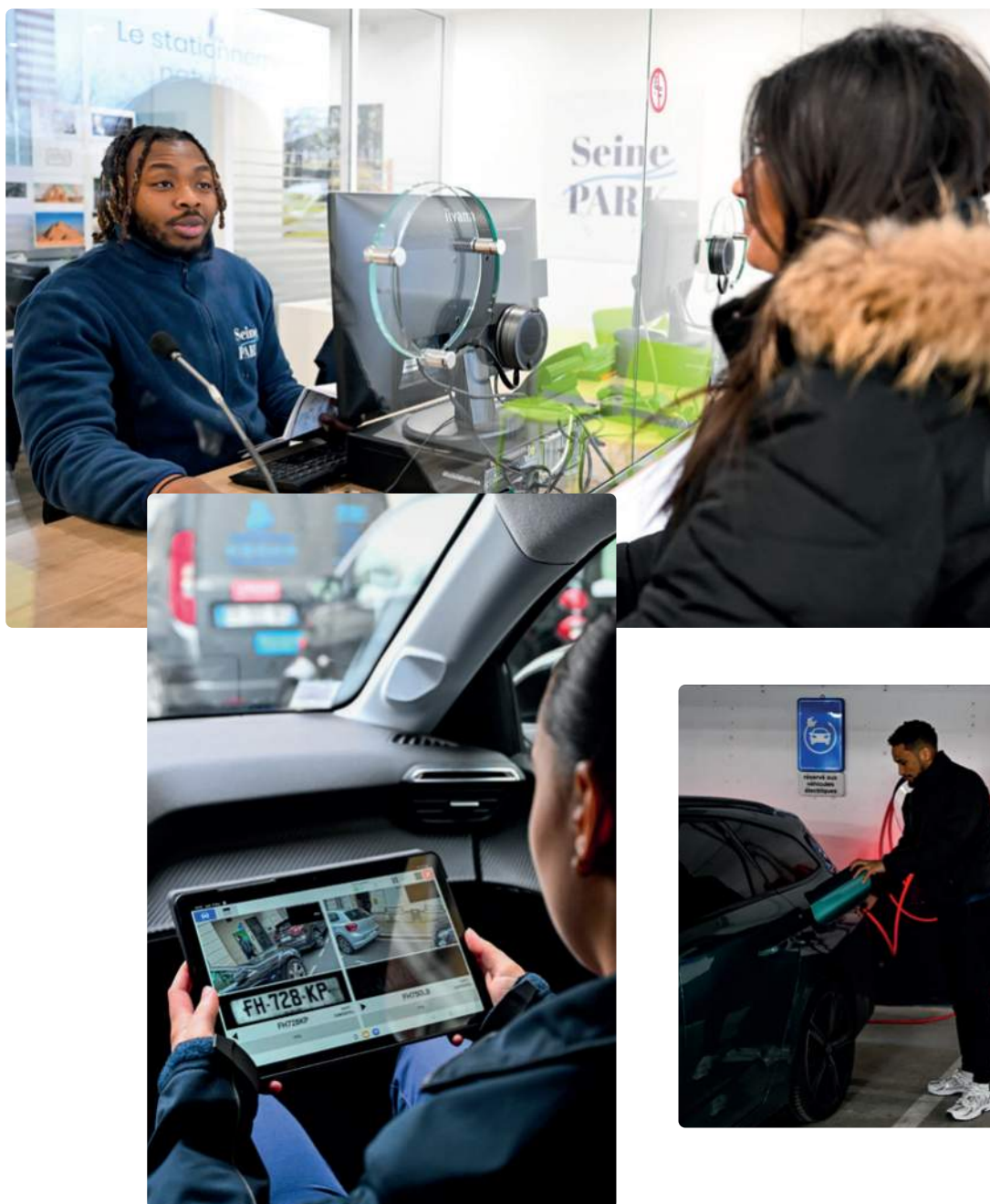
Les agents veillent en permanence au respect de la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de la réglementation. Ils interviennent sur les problèmes mineurs et alertent sur les problèmes majeurs.

- **Propreté et hygiène des locaux**

Les agents mettent en application les procédures internes afin de satisfaire aux exigences d'hygiène et de confort réclamées par nos usagers : bureau d'accueil, escaliers d'accès, cabines d'ascenseurs, matériel de péage.

- **Maintenance et entretien**

Les agents assurent la remise en fonction à l'occasion des pannes courantes, ainsi que le suivi de la maintenance des équipements et leurs réparations par les différents prestataires.



Bilan financier et comptes de résultats

Résultat société Seine PARK au 31 décembre 2024

Résultat société	Total	Commentaires
Stationnement Voirie	3 212 217	Représentation des résultats par concession : CLICHY > 81 %, contre 98 % en 2023 VILLENEUVE > 19 %, contre 2 % en 2023 Les autres produits sont des indemnités d'occupation de la voie publique (tournage & travaux).
Stationnement Abonnement	135 417	
Stationnement FPS	6 416 337	
Autres produits	752 772	
Total des produits d'exploitations	10 516 743	
Services externes	-1 800 287	Achat d'études (299 K€), prestation Flowbird et PayByPhone (338 K€), frais de gestion ANTAL (664 K€)
Charges de personnel	-1 626 330	Salaires versés et charges sociales patronales et salariales
Impôts et taxes	-570 797	Essentiellement TVA non déductible (417 K€) et taxe sur les salaires (105 K€)
Amortissements	-506 861	dont 402 k€ d'amortissement du droit d'entrée (4 834K€ sur 12 ans)
Total des charges d'exploitations	-4 504 274	
Résultat d'exploitation	6 012 469	
Produits financiers	82 537	Rémunération du placement des fonds sur le compte Arkéa
Charges financières	0	
Résultat financier	82 537	
Produits exceptionnels	0	Dont 51 K€ de dons versés donnant droit à un crédit d'impôt de 31 K€
Charges exceptionnelles	-52 263	
Résultat exceptionnel	-52 263	
Résultat courant avant impôts avant redevance	6 042 743	
Redevance Clichy (60 %)	-3 384 244	
Redevance Villeneuve (30 %)	-120 991	
TOTAL	-3 505 235	
Résultat courant avant impôts après redevance	2 537 508	
Impôt société	-609 193	
Résultat global	1 928 315	

Résultat concession Clichy au 31 décembre 2024

Résultat Clichy	Concession Clichy
Stationnement Voirie	2 896 337
Stationnement Abonnement	15 537
Stationnement FPS	4 825 843
Autres produits	749 127
Total des produits d'exploitations	8 486 844
Services externes	-1 391 504
Charges de personnel	-862 223
Impôts et taxes	-294 802
Amortissements	-321 313
Total des charges d'exploitations	-2 869 841
Résultat d'exploitation	5 617 003
Produits financiers	50 941
Charges financières	
Résultat financier	50 941
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	-31 358
Résultat exceptionnel	-31 358
Résultat courant avant impôts avant redevance	5 636 586
Redevance Clichy (60 %)	-3 384 244
Redevance Villeneuve (30 %)	
TOTAL	-3 384 244
Résultat courant avant impôts après redevance	2 252 342
Impôt société	-365 516
Résultat global	1 886 827

Résultat concession Villeneuve-la-Garenne au 31 décembre 2024

Résultat Villeneuve-la-Garenne	Concession Villeneuve
Stationnement Voirie	315 880
Stationnement Abonnement	119 880
Stationnement FPS	1 590 494
Autres produits	3 645
Total des produits d'exploitations	2 029 899
Services externes	-408 783
Charges de personnel	-764 107
Impôts et taxes	-275 996
Amortissements	-185 548
Total des charges d'exploitations	-1 634 433
Résultat d'exploitation	395 466
Produits financiers	31 596
Charges financières	
Résultat financier	31 596
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	-20 905
Résultat exceptionnel	-20 905
Résultat courant avant impôts avant redevance	406 157
Redevance Clichy (60 %)	
Redevance Villeneuve (30 %)	-120 991
TOTAL	-120 991
Résultat courant avant impôts après redevance	285 166
Impôt société	-243 677
Résultat global	41 489

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 053 639	628 871	4 424 769	4 666 105
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				3 840
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	402 701	29 207	373 494	75 529
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	409 908	58 276	351 632	258 987
Immobilisations corporelles en cours	164 150		164 150	93 378
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 414		2 414	2 414
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 032 812	716 353	5 316 459	5 100 252
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				89 829
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 185 134		2 185 134	295 337
Autres créances	305 406		305 406	1 561 858
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 049 772		5 049 772	441 481
Charges constatées d'avance (3)	9 756		9 756	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 550 068		7 550 068	2 388 505
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 582 880	716 353	12 866 527	7 488 757
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	408 932	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 928 314	416 932
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 425 246	496 932
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	366 877	17 103
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 714 879	780 763
Dettes fiscales et sociales	4 241 951	926 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	295 677	193 356
Autres dettes	3 821 897	5 074 495
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	10 441 281	6 991 825
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 866 527	7 488 757
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 441 281	6 991 825
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	366 877	17 103
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	10 514 543		10 514 543	3 016 722
Chiffre d'affaires net	10 514 543		10 514 543	3 016 722
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 192	-103
Autres produits			8	6
Total produits d'exploitation (I)			10 516 743	3 016 625
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				274
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 800 227	907 770
Impôts, taxes et versements assimilés			570 797	196 905
Salaires et traitements			1 215 339	340 608
Charges sociales			410 991	125 787
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			506 861	209 493
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3 505 296	685 186
Total charges d'exploitation (II)			8 009 510	2 466 023
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 507 233	550 602
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			82 537	7 039
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			82 537	7 039
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			82 537	7 039
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 589 770	557 641

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	52 263	102
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	52 263	102
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-52 263	-102
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	609 193	140 607
Total des produits (I+III+V+VII)	10 599 280	3 023 664
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 670 966	2 606 732
BENEFICE OU PERTE	1 928 314	416 932
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	10 526	4 693
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 16/03/23 au 31/12/23 10 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	10 514 543	100,00	3 016 722	100,00	7 497 821	248,54
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	10 514 543	100,00	3 016 722	100,00	7 497 821	248,54
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	10 514 543	100,00	3 016 722	100,00	7 497 821	248,54
Achats de matières premières et approv.			274	0,01	-274	-100,00
Sous-traitance directe	-88 286	-0,84	459 908	15,25	-548 194	-119,20
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	10 602 829	100,84	2 556 540	84,75	8 046 289	314,73
MARGE BRUTE GLOBALE	10 602 829	100,84	2 556 540	84,75	8 046 289	314,73
Autres achats et charges externes	1 888 513	17,96	447 862	14,85	1 440 651	321,67
VALEUR AJOUTEE	8 714 316	82,88	2 108 678	69,90	6 605 638	313,26
Impôts, taxes et verst assimilés	570 797	5,43	196 905	6,53	373 892	189,88
Charges de personnel	1 626 330	15,47	466 395	15,46	1 159 935	248,70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 517 189	61,98	1 445 378	47,91	5 071 811	350,90
Reprises s/ charges et Transferts	2 192	0,02	-103		2 295	NS
Autres produits	8		6		3	48,68
Dot. amortissements et provisions	506 861	4,82	209 493	6,94	297 368	141,95
Autres charges	3 505 296	33,34	685 186	22,71	2 820 110	411,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 507 233	23,85	550 602	18,25	1 956 631	355,36
Produits financiers	82 537	0,78	7 039	0,23	75 498	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 589 770	24,63	557 641	18,48	2 032 129	364,42
Charges exceptionnelles	52 263	0,50	102		52 161	NS
Résultat exceptionnel	-52 263	-0,50	-102		-52 161	NS
Impôts sur les bénéfices	609 193	5,79	140 607	4,66	468 586	333,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 928 314	18,34	416 932	13,82	1 511 382	362,50

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SEINE PARK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 12 866 527 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 928 314 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 872 713	184 766	3 840	5 053 639
Immobilisations incorporelles	4 872 713	184 766	3 840	5 053 639
- Terrains	77 020	325 681		402 701
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	240 756	32 150		272 905
- Matériel de transport		2 230		2 230
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 113	102 319		113 431
- Emballages récupérables et divers	12 352	8 990		21 342
- Immobilisations corporelles en cours	93 378	70 772		164 150
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	434 618	542 141		976 759
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 414			2 414
Immobilisations financières	2 414			2 414
ACTIF IMMOBILISE	5 309 745	726 908	3 840	6 032 812

Immobilisations incorporelles

Le droit d'entrée s'élève à 4 834 043 euros. il est amorti sur 12 ans, durée de la concession.

Le contrat de concession prévoit que le règlement se fera comme suit:

- 753 043 euros avant le 31 décembre 2023
- 583 000 euros chaque année à compter de 2024

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	202 768	426 102		628 871
Immobilisations incorporelles	202 768	426 102		628 871
- Terrains	1 491	27 715		29 207
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 093	26 508		29 601
- Matériel de transport		278		278
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	292	20 621		20 913
- Emballages récupérables et divers	1 849	5 636		7 485
Immobilisations corporelles	6 725	80 758		87 483
ACTIF IMMOBILISE	209 493	506 861		716 353

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 502 710 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 414		2 414
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 185 134	2 185 134	
Autres	305 406	305 406	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 756	9 756	
Total	2 502 710	2 500 296	2 414
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE	1 628 459
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 000
Charges sociales - produits à recev	799
Etat - produits à recevoir	6 250
Total	1 638 508

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 80 000,00 Euro décomposé en 80 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	80	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	80	1 000,00

La SPL est détenue par la ville de Clichy à hauteur de 60% et par la ville de Villeneuve à hauteur de 40%.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 441 281 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	366 877	366 877		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 714 879	1 714 879		
Dettes fiscales et sociales	4 241 951	4 241 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	295 677	295 677		
Autres dettes (**)	3 821 897	3 821 897		
Produits constatés d'avance				
Total	10 441 281	10 441 281		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 283 134
Frs immobil. - fact. non parvenues	8 080
Banque - Intérêts courus à payer	3 725
Dettes provis. pr congés à payer	16 933
Charges sociales s/congés à payer	8 539
Etat - autres charges à payer	3 520 952
TAXE SUR LES SALAIRES	34 045
FORMATION CONTINUE	721
Taxe d'apprentissage CAP	993
Clients - AAE	6 050
Total	4 883 172

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 756		
Total	9 756		

Chiffre d'affaires**Répartition par marché géographique**

	31/12/2024
Clichy - Voirie	2 896 337
Clichy - Abonnement parkings	15 537
Clichy - FPS	4 825 843
Villeneuve - Voirie	315 880
Villeneuve - Abonnements parkings	119 880
Villeneuve - FPS	1 590 494
Produits d'activités annexes	750 571
TOTAL	10 514 543

Pour 2024, le chiffre d'affaires de la concession Clichy représente 78% du CA total ; tandis que celle de Villeneuve-la-Garenne l'impacte à hauteur de 22%.

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
205000 - Concessions et droits similaires	4 834 043,00		4 834 043,00	4 834 043,00
205100 - Logiciels	219 596,39		219 596,39	34 830,12
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		604 153,92	-604 153,92	-201 317,00
280510 - Amortissement sur logiciel		24 716,83	-24 716,83	-1 451,26
	5 053 639,39	628 870,75	4 424 768,64	4 666 104,86
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
232000 - Immobilisat. incorporelles en cours				3 840,00
				3 840,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
212000 - Aménagt. de végétalisation	402 700,92		402 700,92	77 019,80
281200 - Amortis. agenct. aménagt. de terr.		29 206,52	-29 206,52	-1 491,09
	402 700,92	29 206,52	373 494,40	75 528,71
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
218110 - Instal°, aménagt locaux	25 427,00		25 427,00	25 427,00
218120 - Instal°, aménagt horodateurs	114 963,96		114 963,96	110 633,96
218130 - Instal°, aménagt parkings	58 758,21		58 758,21	30 938,68
218131 - Instal°, aménagt extérieurs	73 756,00		73 756,00	73 756,00
218200 - Matériel de transport	2 230,00		2 230,00	
218300 - Matériel de bureau	25 471,17		25 471,17	11 112,62
218310 - Matériel informatique	87 960,11		87 960,11	
218800 - Autres matériels	21 341,94		21 341,94	12 351,78
281811 - Amort. inst. amenagt locaux		2 705,16	-2 705,16	-162,45
281812 - Amort. inst. amenagt horodateurs		13 054,27	-13 054,27	-1 818,88
281813 - Amort. inst. amenagt parkings		13 841,27	-13 841,27	-1 111,39
281820 - Amortis. matériel de transport		277,51	-277,51	
281830 - Amortis. matr.bureau et informat.		5 487,63	-5 487,63	-291,70
281831 - Amortissement matériel informatique		15 425,50	-15 425,50	
281880 - Amort. matériel divers		7 484,72	-7 484,72	-1 849,00
	409 908,39	58 276,06	351 632,33	258 986,62
Immobilisations corporelles en cours				
231000 - Immobilisat. corporelles en cours	164 149,71		164 149,71	93 377,71
	164 149,71		164 149,71	93 377,71
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 414,06		2 414,06	2 414,06
	2 414,06		2 414,06	2 414,06
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 032 812,47	716 353,33	5 316 459,14	5 100 251,96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409140 - Fournisseurs - acomptes / immo				89 829,00
				89 829,00
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	556 674,88		556 674,88	179 508,12
418100 - Clients - FAE	1 628 458,97		1 628 458,97	115 829,07
	2 185 133,85		2 185 133,85	295 337,19
Autres créances				
401000 - Fournisseurs	263,02		263,02	10 851,11
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir	3 000,00		3 000,00	
421000 - Personnel - rémunérations dues	206,92		206,92	
438700 - Charges sociales - produits à recev	799,12		799,12	
445620 - TVA déductible s/immobilisations	866,29		866,29	10,70
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sces				10 405,77
445801 - Régularisation de TVA déductible	288,21		288,21	
445860 - TVA sur factures non parvenues	6 219,90		6 219,90	76 608,13
445870 - TVA sur factures à établir	981,67		981,67	
448700 - Etat - produits à recevoir	6 250,00		6 250,00	498 777,00
467100 - Trésor Public				214 253,26
467300 - Convention compte Kerea Croissance				750 951,76
467400 - Trésor Public - Versement différé	286 530,37		286 530,37	
	305 405,50		305 405,50	1 561 857,73
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512000 - CREDIT MUTUEL - Siège	67 789,44		67 789,44	161 473,49
512001 - CREDIT MUTUEL - VOIRIE CLICHY	229 624,56		229 624,56	188 930,67
512002 - CREDIT MUTUEL - VOIRIE VILLENEUVE	41 195,46		41 195,46	48 071,41
512003 - CREDIT MUTUEL - PARKING CLICHY	20 349,05		20 349,05	
512004 - CREDIT MUTUEL - PARKING VILLENEUVE	145 064,44		145 064,44	
512010 - ARKEA - Siège	503,68		503,68	11 168,14
512011 - ARKEA - CLICHY	659,81		659,81	31 578,92
512012 - ARKEA - VILLENEUVE	900,21		900,21	258,17
512100 - KEEA CROISSANCE	4 543 685,30		4 543 685,30	
	5 049 771,95		5 049 771,95	441 480,80
Charges constatées d'avance (3)				
486000 - Charges constatées d'avance	9 756,42		9 756,42	
	9 756,42		9 756,42	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 550 067,72		7 550 067,72	2 388 504,72
Frais d'émission d'emprunt à étaler				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 582 880,19	716 353,33	12 866 526,86	7 488 756,68
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	80 000,00	80 000,00
	80 000,00	80 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	8 000,00	
	8 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	408 931,85	
	408 931,85	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 928 314,00	416 931,85
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 425 245,85	496 931,85
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
511001 - REMISE CB - Clichy	266 291,86	1 430,11
511002 - REMISE CB - Villeneuve	88 237,02	11 465,39
511003 - REMISE PLVT - Clichy	713,42	
511004 - REMISE PLVT - Villeneuve	7 910,00	
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	3 724,81	4 207,55
	366 877,11	17 103,05
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	431 744,86	145 597,50
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	1 283 133,82	635 165,56
	1 714 878,68	780 763,06
Dettes fiscales et sociales		
427000 - Personnel - oppositions	719,10	
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	16 933,31	
431000 - Sécurité sociale	54 901,12	21 828,42
437010 - MUTUELLE HENNER	1 627,76	2 248,16

Bilan détaillé

	31/12/2024	31/12/2023
437020 - PREVOYANCE ASCORE	6 807,89	3 937,76
437030 - MALAKOFF HUMANIS	12 200,76	3 826,29
437031 - RETRAITE COMPL. - CNRACL	108 984,93	34 031,67
437033 - RETRAITE COMPL. - RAFP	3 289,48	1 621,04
437034 - AG2R LA MONDIALE	16 860,19	
437080 - Cotisation CDG	82,57	152,80
437800 - TICKETS RESTAURANT	6 948,00	5 760,00
438200 - Charges sociales s/congés à payer	8 539,12	
442100 - Prélèvements à la source (IR)	5 872,52	1 438,64
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	440 465,00	140 607,00
445510 - TVA à décaisser		2 260,00
445710 - TVA collectée	1 008,33	
445801 - Régularisation de TVA déductible		75,99
448600 - Etat - autres charges à payer	3 520 952,00	687 474,00
448610 - TAXE SUR LES SALAIRES	34 045,37	20 414,00
448630 - FORMATION CONTINUE	720,87	155,49
448632 - Taxe d'apprentissage CAP	992,81	276,44
	4 241 951,13	926 107,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	287 597,09	76 694,51
408400 - Frs immobil. - fact. non parvenues	8 080,32	116 661,25
	295 677,41	193 355,76
Autres dettes		
419800 - Clients - AAE	6 050,00	
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	3 497 999,64	4 834 043,00
467100 - Trésor Public	286 530,37	
467200 - compte de tiers	31 316,67	26 199,00
467400 - Trésor Public - Versement différé		214 253,26
	3 821 896,68	5 074 495,26
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	10 441 281,01	6 991 824,83
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 866 526,86	7 488 756,68
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 441 281,01	6 991 824,83
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	366 877,11	17 103,05
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
706101 - Ventes Voirie - Clichy -	2 896 337,08		2 896 337,08	1 237 751,90
706104 - Ventes abnts - Clichy - 2	15 537,45		15 537,45	1 896,93
706105 - Ventes FPS - Clichy - N	4 825 843,03		4 825 843,03	1 225 168,69
706201 - Ventes Voirie - Villeneuve	315 879,58		315 879,58	
706204 - Ventes abnts - Villeneuve	119 880,01		119 880,01	53 127,32
706205 - Ventes FPS - Villeneuve	1 590 494,39		1 590 494,39	
708000 - Produits des activités an	750 571,29		750 571,29	498 777,00
	10 514 542,83		10 514 542,83	3 016 721,84
Chiffre d'affaires net	10 514 542,83		10 514 542,83	3 016 721,84

	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	2 192,08	-102,89
	2 192,08	-102,89
Autres produits		
758000 - Produits divers gestion courante	8,43	5,67
	8,43	5,67
Total produits d'exploitation (I)	10 516 743,34	3 016 624,62
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
602210 - Achats fourn. cons. combustibles		274,17
		274,17
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		
604000 - Achats d'études et prestations	-237 516,77	402 330,72
604100 - Sous traitance - Entretien locaux	30 893,50	2 008,60
604120 - Sous traitance - Ent. horodateurs	205,00	2 970,00
604130 - Sous traitance - Ent. parkings	111 076,87	1 230,00
604210 - Sous traitance - Etudes financières	7 055,00	51 368,19
606110 - Fournitures électricité	46 596,34	8 548,89
606120 - Fournitures eau	9 103,90	
606300 - Achats de petit équipement	61 926,69	4 186,71
606400 - Achats fournitures administratives	5 735,92	3 568,92
612221 - Loc° Peugeot e-208 GS-459-AD - SIEGE	5 263,20	2 938,68
612222 - Loc° Peugeot e-208 GG-736-YX - CLI	5 263,20	1 754,40
613200 - Locations immobilières	16 709,44	1 626,87
613201 - Locations immobilières ponctuelles	-55,00	330,00
613520 - Loc° Peugeot GT-625-AJ - VIL	3 717,22	
613521 - Loc° Peugeot GQ-606-CE - SIEGE	5 652,00	2 826,00
613522 - Loc° Peugeot GQ-731-KH - SIEGE	5 307,19	1 122,00
613523 - Loc° PEUGEOT GZ-526-HK - VIL	1 130,94	
614000 - Charges locatives & copropriété	3 000,00	994,57

Compte de résultat détaillé

	31/12/2024	31/12/2023
615520 - Entretien du matériel de transport	10 407,48	578,62
615600 - Maintenance	32 814,87	6 413,32
615610 - Application Flowbird	152 344,18	73 407,82
615620 - Application PayByPhone	185 782,62	69 923,97
616000 - Primes d'assurance	19 510,55	16 184,27
616300 - Assurance matériel de transport	8 451,74	11 087,24
618500 - Frais de colloques, de séminaires	1 545,00	
621400 - MAD salariés Clichy	40 214,66	32 857,47
621500 - MAD matériel informatique	3 765,25	
622610 - Honoraires comptables	117 136,76	90 000,00
622620 - Honoraires d'avocats	8 166,67	29 718,00
622630 - Honoraires CAC	12 500,00	
622700 - Frais d'actes et contentieux	655,85	3,37
622800 - Rémun. & Honoraires divers	299 631,99	13 144,91
622810 - Frais de formation	32 683,63	2 392,86
623000 - Publicité	9 866,36	35 080,97
623400 - Cadeaux à la clientèle	5 100,00	
624100 - Transports sur achats	90,83	111,45
625100 - Voyages et déplacements	5 340,15	
625700 - Réceptions	9 940,45	
626000 - Frais postaux	3 179,10	1 160,64
626100 - Frais de télécommunication	8 406,34	
626300 - Frais de surveillance	198,60	78,80
627800 - FRAIS BANCAIRES	82 804,48	33 342,58
628000 - Frais de gestion ANTAI	663 816,25	
628110 - Cotisations professionnelles	4 808,20	4 479,08
	1 800 226,65	907 769,92
Impôts, taxes et versements assimilés		
631100 - Taxe sur les salaires	105 474,87	20 414,00
631200 - Taxe d'apprentissage	6 509,13	1 812,42
633300 - Formation continue	10 192,78	1 950,41
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér.)	992,81	276,44
635110 - Contribut° économique territoriale	14 195,00	2 302,00
635200 - TVA non récupérables	218 313,70	69 950,68
635210 - TVA non récupérable s/FNP	49 327,40	38 830,86
635220 - TVA non récupérable s/Immo	148 988,57	61 323,54
635430 - Cartes grises		45,00
637800 - Forfait social - Jetons de présence	16 803,00	
	570 797,26	196 905,35
Salaires et traitements		
641100 - Salaires appointements	949 839,28	272 380,59
641200 - Congés payés	16 933,31	1 638,96
641300 - Primes et gratifications	156 375,91	32 970,41
641400 - Indemnités et avantages divers	49 776,63	22 071,52
641401 - Tickets restaurant	42 413,58	11 546,61
	1 215 338,71	340 608,09
Charges sociales		
645100 - URSSAF	199 293,23	51 267,08
645200 - MUTUELLE - PREVOYANCE	31 495,01	7 968,06
645300 - RETRAITE	114 906,29	39 062,58
645400 - POLE EMPLOI	46 122,51	12 882,02
645800 - Cotisations autres organism. socx	218,96	61,40
645801 - Natixis - PEI-PERCOL	1 185,00	
645802 - Charges s/CP	8 539,12	

Compte de résultat détaillé

	31/12/2024	31/12/2023
645811 - Abonnement Gym Lib	2 025,96	
647500 - Médecine du travail et pharmacie	2 970,00	1 350,00
648000 - Vêtements de travail	4 234,96	13 195,44
	410 991,04	125 786,58
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	426 102,49	202 768,26
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	80 758,07	6 724,51
	506 860,56	209 492,77
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
651100 - Redevance annuelle	3 505 235,00	685 172,00
658000 - Charges diverses gestion courante	61,11	14,03
	3 505 296,11	685 186,03
Total charges d'exploitation (II)	8 009 510,33	2 466 022,91
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 507 233,01	550 601,71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
768000 - Autres produits financiers	78 990,66	5 951,76
768100 - Rém ^o compte trésor. GAT - miroir	3 546,33	1 087,38
	82 536,99	7 039,14
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	82 536,99	7 039,14
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	82 536,99	7 039,14
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 589 770,00	557 640,85

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
671200 - Pénalités et amendes	1 263,00	102,00
671300 - Dons et libéralités	51 000,00	

Compte de résultat détaillé

	31/12/2024	31/12/2023
Sur opérations en capital	52 263,00	102,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	52 263,00	102,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-52 263,00	-102,00
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
695000 - Impôts sur les bénéfices	639 793,00	140 607,00
699700 - Crédit d'impôt dons/mécénats	-30 600,00	
	609 193,00	140 607,00
Total des produits (I+III+V+VII)	10 599 280,33	3 023 663,76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 670 966,33	2 606 731,91
BENEFICE OU PERTE	1 928 314,00	416 931,85
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	10 526,40	4 693,08
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Siège Seine PARK

6, rue des Bateliers - 92110 Clichy
contact@seinepark.fr

Agence Clichy

65, rue Martre - 92110 Clichy
stationnement.clichy@seinepark.fr

Agence Villeneuve-la-Garenne

41, avenue Jean Moulin - 92390 Villeneuve-la-Garenne
stationnement.villeneuve@seinepark.fr



seinepark.fr